

# **Note de politique générale**

## **Budget 2012**

## Aux membres du Conseil provincial

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs,

Pour la sixième et dernière fois de cette législature, le Collège provincial a l'honneur de vous présenter les projets par département qu'il entend mener au cours de l'année 2012. Ceux-ci, tout en respectant la Déclaration de Politique Générale, tentent de répondre au mieux aux besoins évolutifs des citoyens de notre Province.

\*

\* \*

### SUPRACOMMUNALITÉ

La supracommunalité est non seulement une réalité actuelle que la Province de Liège pratique déjà quotidiennement mais aussi un nouveau défi, souhaité tant par la Région que par les communes et que la Province de Liège se propose de relever.

Pour rappel, le Gouvernement wallon a entrepris une réforme des Provinces dont un des objectifs était de mettre en place des structures de supracommunalité (Communautés de territoires, Bassins de vie).

Le Gouvernement wallon a associé les Provinces à sa réflexion, notamment en leur demandant, à chacune, d'établir précisément ce que devrait être leurs missions prioritaires.

Après avoir dialogué et travaillé, dans le cadre de Collèges communs, avec les Collègues communaux des 84 communes de la Province de Liège et après avoir interrogé individuellement et confidentiellement les Conseillers communaux de toutes les communes de notre territoire au travers d'une enquête de satisfaction, la Province de Liège, à l'unanimité de son Conseil, a redéfini, en décembre dernier, ses missions en cinq axes prioritaires :

- le développement scolaire et professionnel,
- le développement culturel et sportif,
- la prévention de la santé et action sociale,
- le développement territorial durable,
- la supracommunalité et soutien aux communes.

A ce jour, il n'existe pas de modèle supracommunal dans notre législation. Cependant, la Province de Liège qui a été associée à la Conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège aujourd'hui intitulée « Liège Métropole », a proposé la création de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux, organe de concertation composé d'élus locaux issus de tous les partis démocratiques et des différents arrondissements sans oublier les communes germanophones. Cette Coordination provinciale a par ailleurs incité tout naturellement les communes des arrondissements de Huy-Waremme et de Verviers à créer également des structures de concertation (Conférence des Bourgmestres et d'élus, associant également la Province).

La Coordination provinciale n'est pas un niveau de pouvoir supplémentaire, mais un lieu pour développer, entre élus communaux et provinciaux représentant l'ensemble du territoire, des

projets supracommunaux qui seront pensés de manière plus globale ce qui permettra incontestablement plus de cohérence et l'éclosion d'une vision d'avenir collective.

Ainsi, il n'y aura pas de taxes supplémentaires pour le citoyen ! Cela implique cependant des budgets pour ces futures politiques supracommunales. Toutes autres choses restant égales par ailleurs, la Province de Liège, comme elle l'a annoncé en juillet dernier, mettra à disposition 140 millions d'euros grâce à une réservation d'emprunt pour soutenir les projets supracommunaux que les élus locaux jugeront utiles pour le bien commun.

Pour le financement de cette enveloppe de 140 millions d'euros promise aux projets supracommunaux, la Province de Liège souscrira donc des emprunts dont elle assurera les charges tant en amortissements qu'en intérêts. Pour l'exercice 2012, dans l'attente de projets proposés par les Communautés de communes ou Communautés urbaines et retenus après analyse concertée, un crédit de 5 millions est d'ores et déjà inscrit (charge d'intérêts : 106.250€, soit 6 mois).

Cela permettra de développer et de soutenir de grands projets comme celui d'un réseau structurant de transport en commun (train, tram, bus) en connexion avec des parkings de délestage. Que cela soit en matière de mobilité qui doit se concevoir sur l'ensemble du territoire provincial ou dans d'autres domaines comme l'aménagement du territoire ou les grands événements, la culture, le sport, la santé, le social, l'économie ou d'autres encore, la supracommunalité devient une nécessité.

Après avoir exprimé sa volonté de rationaliser ses activités en les restreignant à cinq axes prioritaires, la Province de Liège est donc demanderesse pour s'associer ou exercer des compétences supracommunales que cela soit des missions déléguées du haut vers le bas comme en matière de mobilité ou du bas vers le haut comme la problématique du sel de déneigement.

La Province est assurément le pouvoir démocratique :

- le plus approprié pour aider les communes à se constituer en structures supracommunales de concertation et à y participer,
- le plus adéquat pour favoriser l'éclosion d'une véritable politique de supracommunalité cohérente à l'échelle d'une métropole européenne,
- le plus adapté, parce qu'interface naturelle entre la Région et les communes, pour soutenir les projets supracommunaux.

En Province de Liège, nous avons l'habitude de concevoir naturellement de nous associer aux communes et ainsi de favoriser le dialogue au travers duquel peuvent se profiler Communauté de communes ou Communauté urbaine et être à disposition tantôt par des ressources humaines, tantôt par un soutien financier pour rendre possible des projets supracommunaux.

La Province de Liège fait déjà de la supracommunalité et elle doit en faire encore davantage. Elle ne compte pas penser à la place des villes et des communes. Au contraire, ce sont précisément les élus locaux qui proposeront, au sein de l'organe de concertation qu'est la Coordination provinciale, les projets supracommunaux pour lesquels ils sollicitent l'intervention de la Province de Liège.

\*  
\* \*

## **ENSEIGNEMENT**

### **Manuels scolaires de l'Enseignement secondaire**

Le projet relatif à la fourniture de manuels scolaires a été approuvé par le Collège provincial en date du 7 juin 2007. Il se structure en 3 phases de 2 années réparties sur 6 ans et couvre les 3 degrés de l'enseignement secondaire. Nous en sommes à la 5<sup>ème</sup> année de fonctionnement. L'objectif prioritaire de la mise en place de ce projet est, outre les avantages pédagogiques développés ci-dessous, de réintroduire l'objet « Livre » dans son aspect de document de référence permettant de synthétiser les analyses et connaissances, de développer l'autonomie de l'élève.

Forces et atouts du projet :

- les manuels scolaires sont vecteurs de qualité pédagogique ;
- ils offrent un support pédagogique structuré ;
- ils réduisent les coûts scolaires et permettent de s'intégrer dans le concept de développement durable ;
- ils sont adaptés aux nouvelles technologies.

Compte tenu du marché existant, la plupart des objectifs sont atteints. Plus de 42.000 manuels ont été distribués pour un montant de 700.000 € durant ces 5 dernières années. Des rentrées financières relatives au paiement d'une cotisation annuelle et au versement d'une caution alimentent les fonds Manuels scolaires. La Communauté française agréée et rembourse certains manuels du premier degré. Cela représente une somme annuelle approximative de 7.000 €.

Dotée d'un montant de 160.000€, 2012 est la dernière année du programme global d'activités tel qu'il avait été défini en 2007. Deux constats nous amènent à envisager des modifications du phasage du projet en 2012, sans sortir des limites budgétaires, mais dans le but de répondre aux besoins scolaires. En effet, l'augmentation de la population du premier degré, à laquelle s'ajoute une détérioration normale des manuels en tant qu'objet d'utilisation journalière nous conduit à prévoir l'achat anticipé de nouveaux manuels, particulièrement en français et mathématiques. De nouveaux titres, mieux adaptés à l'approche par compétences et mis à jour en termes de contenus, apparaissent maintenant sur le marché. Une analyse de ceux-ci est en cours.

### **Notes de cours de la Haute Ecole de la Province de Liège**

Conformément au décret 19 juillet 2010 de la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Province de Liège, Pouvoir organisateur de la HEPL, a décidé de s'inscrire très positivement dans le processus de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Ainsi, un système centralisé de gestion des notes de cours a été mis en place au niveau de la Haute Ecole et, depuis cette année académique 2011-2012, l'étudiant bénéficie du choix d'acquiescer ou non les notes (sachant que la gestion centralisée permet cette acquisition à un prix démocratique). Dans le respect du même décret, la HEPL fournit gratuitement ces notes aux étudiants boursiers qui en font la demande (ils représentent environ un cinquième de la population totale de la HEPL). Complémentairement, toutes les notes de cours sont accessibles gratuitement sur la plateforme virtuelle de la HEPL (l'École virtuelle).

## **Développement du secteur paramédical dans le bâtiment « Electrabel », évolution des Campus de Verviers et de La Reid et synergies internes développées**

Dans sa Déclaration de politique générale pour les années 2006 à 2012, le Collège provincial insistait sur l'attention particulière que mériteraient les infrastructures des sites de La Reid, du Barbou et de l'Ecole d'infirmier(ière)s de Verviers.

Le Conseil provincial a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier sis Quai Godefroid Kurth, 100 à 4020 Liège, pour une somme de 5.000.000€. Cette acquisition a pour but d'accueillir, complémentirement au bâtiment du Barbou, les extensions de la la Catégorie paramédicale de la Haute Ecole et de l'IPES paramédical, ainsi que la totalité de l'IPEPS de Liège. Le bâtiment, déjà partiellement occupé depuis septembre 2010, nécessite des travaux d'aménagement afin d'augmenter sa capacité d'accueil. Un planning en 5 phases a été établi de manière à répondre aux besoins les plus urgents, avec une occupation totale (sauf locaux occupés par ORES) pour la rentrée scolaire 2012-2013. Au final, la capacité du bâtiment sera portée à 1.084 personnes.

A Verviers, le projet va bien au-delà de la rénovation de l'Ecole d'infirmier(ière)s puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de la création d'un nouveau Campus d'enseignement. A terme, il accueillera non seulement les étudiants de l'enseignement supérieur en Haute Ecole, mais également ceux de l'enseignement secondaire et de Promotion sociale. Le planning des études du SPB a été approuvé par le Collège en mai 2011. L'adjudication est en cours (marché européen) et l'ouverture des offres se fera le 28 septembre. Un montant de 10.600.000 € est inscrit au budget 2012, il est subsidié pour un montant de 6.678.000 € par le Fonds des bâtiments scolaires via le CRAC (Centre régional d'aide aux communes), en ce compris la démolition des anciens établissements Mouland. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2013, pour une durée estimée de 2 ans. La fin des travaux est prévue en 2015

A La Reid, le nouveau Campus permettra d'accueillir principalement les étudiants de la Catégorie agronomique de la Haute Ecole de la Province de Liège, mais aussi des étudiants de l'IPEA, qui pourront ainsi profiter des infrastructures et des laboratoires modernes bien équipés. Le planning est identique à celui de Verviers, mais avec un décalage de 3 mois.

Sur ces deux sites, la démarche poursuit des objectifs tant pédagogiques que techniques, mais aussi urbanistiques : l'adéquation des bâtiments à leur fonction, la rationalisation du patrimoine provincial (partage de certaines infrastructures au profit de plusieurs écoles : restaurant scolaire, gymnases, parkings, cour de jeux) et une conception technique contemporaine (notamment en termes d'économies d'énergie).

### **Projets 2012 de la Haute Ecole de la Province de Liège**

Depuis septembre 2011, la Haute Ecole de la Province de Liège propose deux nouvelles formations : un Master en Gestion de Production et Master en gestion des Services généraux (ou Facility Management). Organisées selon le principe de l'alternance (chaque semaine de cours théoriques est complétée par une semaine de formation en entreprise), ces sections prouvent, si besoin en était encore, la vocation professionnalisante des formations de la Haute Ecole. Ces deux formations, dont l'organisation constitue une expérience pilote au niveau de l'enseignement supérieur, ont fait l'objet d'une demande de subside aux Fonds Sociaux Européens et à la Région wallonne (respectivement 100.000 € et 50.000 € par Master).

Le Service d'Aide à la Réussite (SAR) de la Haute Ecole de la Province de Liège propose aux étudiants, dans un espace réservé à cet accompagnement, différents outils pour soutenir leur projet d'études et ainsi les aider à le faire aboutir. Ce Service, dont la qualité des activités est largement reconnue, s'est vu octroyer un budget complémentaire de 56.500 € pour un projet spécifique et intitulé « Description, analyse, évaluation, réorientation et pérennisation - Projets pour des dispositifs d'Aide à la réussite mis en place dans la HEPL ». Depuis sa mise en place, il remplit avec succès les nombreuses missions qui lui sont confiées, au titre desquelles nous pouvons citer différentes organisations (Semaine préparatoire, Séminaire « Apprendre à apprendre », Ateliers de méthodologie « Apprendre à apprendre » et de gestion du stress, Test de français, Tables de conversation en langue étrangère, Tables de conversation en Français – Langue étrangère...), l'accompagnement des étudiants (Entretiens individuels, Remédiations, Tutorat pédagogique...), la publication d'ouvrages et de manuels d'auto-formation, etc.

Chaque année, la Région wallonne lance un appel à projets de recherche et développement dans le cadre de son programme "FIRST Hautes Ecoles". Sur la dizaine de projets présentés par les Hautes Ecoles formant des Ingénieurs industriels, les 3 projets suivants proposés par la Haute Ecole de la Province de Liège ont été retenus :

- VIBRETERM, TechSpace Aero, Détection de défauts sur pièces composites par vibrothermographie
- CILOSOMY, Nomics, Développement d'une ceinture électrique en application médicale
- STATOP, Automation&Robotics, Création, méthode pour un contrôle automatique d'optique

Chaque projet fait l'objet d'une subvention de la Région wallonne pour les frais de fonctionnement et le chercheur. Les subventions s'élèvent à environ 163.000 € pour 2 ans. La HEPL recevra aussi un subside de 25.000 € de la CFWB pour compenser l'investissement des promoteurs internes.

Soucieuse d'apporter une réponse en formations à l'émergence de besoins nouveaux exprimés par les milieux professionnels, la Haute Ecole de la Province de Liège proposera, dans le courant de l'année 2011-2012, différents cycles complets de formation continue. Ainsi, vu le succès rencontré lors des éditions précédentes, elle proposera à nouveau, en collaboration notamment avec l'Enseignement de Promotion sociale, les formations « Performance énergétique des bâtiments », « Algologie », « Concevoir l'e-apprentissage » et « Expert en biodiversité ». Complémentairement, la Haute Ecole organisera un nouveau cycle complet de différents séminaires dans le domaine économique et plusieurs autres colloques (chacune de ces activités constituant un moment de formation continue spécialisée à part entière).

La HEPL met également en place un semestre de cours organisés exclusivement en langue anglaise au sein de la formation de Bachelier en Commerce extérieur. Il s'agit d'une formation à la fois théorique et pratique vouée à ouvrir les portes de l'entrepreneuriat à nos étudiants, et à favoriser leur mobilité. Ce semestre en anglais nous permet aussi d'accueillir des étudiants étrangers, venus d'Europe mais aussi du Mexique, de Malaisie, du Brésil, ou encore du Japon, pour ne reprendre que quelques exemples.

### **Construction d'un nouveau bateau-école**

La Province de Liège est le seul Pouvoir organisateur en Communauté française qui propose des formations en batellerie (Matelot, Conducteur, Patente radar, Attestation ADNR). Ces formations sont organisées par l'Ecole polytechnique et l'Institut de promotion sociale de Huy. Toutefois le bateau-école actuel a nonante ans et il n'apporte plus une réponse satisfaisante

aux nouvelles exigences, en matière de formation issues des nouvelles réglementations européennes.

Afin de prolonger et développer les formations en batellerie, la Province de Liège a décidé de s'équiper d'un nouveau bateau-école adapté à la navigation fluviale moderne : un convoi poussé composé d'un bateau à passagers et d'une barge motorisée.

Le projet avance à grands pas. La construction du bateau-école a débuté et sa réception est prévue au printemps 2012.

Parmi les huit offres reçues en réponse à l'appel pour la construction du bateau publié le 26 octobre 2010, la Province de Liège a sélectionné, sur base du travail d'analyse des experts, l'offre de la Société JOOREN de Werkendam qui a totalisé la meilleure cote sur base des trois critères d'attribution : coût, qualité et délai. Cette offre est la moins onéreuse parmi les cinq qui ont répondu aux critères de sélection, elle s'élève à 4.416.500 €.

Il s'avère que ce montant est nécessaire pour permettre la construction d'un bateau-école composé d'un bateau à passagers et d'une barge citerne adapté à la navigation fluviale moderne et répondant aux règlements RVBR (Règlement de visite des bateaux du Rhin) et ADN (transport de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure).

A ces 4.416.500 €, il faudra ajouter un montant supplémentaire de 89.600,50 € pour équiper le convoi de deux pieux télescopiques et permettre l'installation ultérieure si nécessaire de deux autres pieux. Tous les bateaux récemment construits et destinés à la navigation intérieure et rhénane sont équipés de ces pieux pour raison de sécurité et faciliter les manœuvres d'attente et de stationnement.

Le projet se chiffre donc à plus de 4.500.000 €. Il s'agit d'un investissement important mais de longue durée. L'ancien bateau a 90 ans et l'acquisition d'un nouveau bateau-école est devenue indispensable pour continuer à organiser des formations de qualité.

La Province bénéficiera d'un subside FEDER de 1.847.479,4 €, du soutien financier de 490.000 € de M. le Ministre Vice-Président MARCOURT et de celui de M. le Ministre HENRY à hauteur de 250.000 €. La Province obtiendra également un subside de plus de 200.000 € du SPF Mobilité et Transports. Par ailleurs, des démarches sont actuellement entreprises pour solliciter des soutiens financiers complémentaires auprès des Ministres MARCOURT, ANTOINE et HENRY.

\*

\* \*

## **FORMATION**

### **Les phases II et III de la construction pour l'Institut de Formation**

La formation des agents de sécurité (police, feu et aide médicale urgente) et la formation des agents administratifs et techniques des services publics sont, dans le cadre de la supracommunalité, une action prioritaire de la Province de Liège. Afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins croissant de formation des zones de police, casernes de pompiers, ambulanciers avec un matériel de qualité, le bâtiment de la Maison de la Formation accueillant l'Institut de Formation des agents des services de sécurité et d'urgence et l'école provinciale d'administration sera doté d'infrastructure permettant une formation pratique. Les phases 2 et 3 vont être engagées durant cet exercice. La phase II figure d'ailleurs aux années 2011 et 2012 du programme triennal sollicitant un subventionnement.

## **Le rassemblement des jeunes cadets européens**

Dans le cadre de notre école des cadets, une journée européenne rassemblant tous les cadets sera mise en place en 2012 à Liège. Cette journée permettra des échanges, rencontres stimulantes pour les jeunes et renforcera la volonté européenne des jeunes à mettre une partie de leur énergie dans des tâches d'intérêt commun en qualité de pompier volontaire.

## **Mise en place d'une quatrième année des jeunes cadets**

Dans la suite des activités menées pour la sensibilisation des jeunes à la mise à disposition volontaire de la collectivité pour la sécurité avec l'école des cadets, une quatrième année réservée aux cadets qui ont leur brevet, centrée sur l'apprentissage de la communication et l'animation de groupes de jeunes solidaires sera mise en place afin de stimuler les capacités de solidarité des jeunes cadets brevetés qui le désirent.

## **Le programme Interreg soins de santé**

La santé du citoyen et plus particulièrement la qualité de la formation des acteurs de ce secteur a toujours été une priorité de la Province de Liège. Dans ce cadre, un travail d'amélioration des formations eurégionales dans le domaine des travailleurs de la santé va être mené par l'espace qualité formation visant à renforcer l'adéquation de l'offre à la demande dans l'Eurégio. Une collaboration avec plus de 50 intervenants privés et publics (dont de grands hôpitaux de la région) et les partenaires sociaux est mise en place pour améliorer la formation des travailleurs de ce secteur.

## **Action renouvelée sur la Maison des Langues**

Dans la continuation des actions menées par la Maison des Langues qui vient de fêter son troisième anniversaire, la Province de Liège va soutenir, dans une dynamique partenariale qui rassemble tous les opérateurs significatifs de ce secteur (privés et publics ; entreprises et réseaux d'enseignement) un grand plan d'ensemble de promotion de l'apprentissage des langues durant l'année 2012 et les années qui suivent.

\*

\* \*

## **COMMUNICATION**

### **Site internet**

L'année 2012 devra voir se concrétiser le projet de développement et de modernisation du site Internet de la Province de Liège. Celui-ci devant évoluer vers un portail d'informations pertinentes pour le public cible de l'institution provinciale : citoyens, communes, associations et entreprises. Ainsi, le site Internet de la Province devrait à l'avenir proposer des informations traitées selon les différents modes possibles (articles, photos, vidéos...) et régulièrement mises à jour par le Service Communication qui veillera également à leur accessibilité en langue allemande grâce à son antenne d'information à Eupen.

Ce travail de modernisation se poursuit en collaboration avec le Service Informatique afin de mettre en place une architecture de site pertinente et attrayante.

## **Développement de la cellule vidéo**

Parallèlement à ce projet, le Service Communication continuera à développer en son sein une cellule vidéo dont la principale mission est d'alimenter le site [www.provincedeliege.be](http://www.provincedeliege.be) en reportages courts sur les événements et services organisés par la Province de Liège. Cette cellule vidéo définira sa ligne éditoriale en adéquation avec celle qui sera mise en place pour le nouveau site Internet.

## **Départ du Tour de France 2012**

Le Service Communication poursuivra sa participation à cet important dossier en montrant la Province de Liège sous son meilleur jour via (notamment) un plan de promotion mais aussi une communication efficace sur ses différents supports. En collaboration avec la FTPL, la Cellule des Grands Événements et le Service Informatique, le Service Communication réalise le site Internet de la Province consacré à cet événement. Un site qu'il continuera à actualiser et à enrichir.

## **Communication sur les Axes prioritaires**

Fin 2011, le Service Communication a entamé, en collaboration avec la société Cible, un vaste plan de communication sur les nouveaux axes prioritaires de la Province de Liège : campagne d'affichage, spots TV-radio-cinéma, site Internet, encarts publicitaires, édition spéciale du trimestriel « Notre Province » (décembre 2011).

Il est évident que cette information au public cible (citoyens, communes, associations et entreprises) de notre entreprise publique en pleine mutation devra se poursuivre en 2012 et au-delà : e-newsletter aux communes, publication d'un guide, ...

## **Séances thématiques du Conseil provincial**

En 2012, trois retransmissions sont prévues sur RTC Télé-Liège et TéléVesdre :

- Février 2012 : la culture ;
- Printemps 2012 (mois à définir) : les infrastructures et travaux ;
- Mai 2012 : la formation.

Au total, après ces trois émissions, 19 séances thématiques retransmises en direct sur les deux télés locales auront ainsi été proposées aux citoyens-téléspectateurs.

### *Collaboration avec les télés locales et la Haute École*

Le Service Communication initiera une nouvelle étude sur la retransmission des débats thématiques du Conseil provincial en collaboration avec la Haute École de la Province de Liège, RTC Télé-Liège et TéléVesdre. La première étude a été réalisée en mars et juin 2009 et avait permis de mettre en place la formule actuelle, en deux temps, des séances thématiques (émission « 26 minutes » + débat en direct du Conseil provincial).

La nouvelle étude permettra de mesurer le « succès » de cette nouvelle formule, ainsi que les audiences de RTC Télé-Liège et TéléVesdre. Satisfaites de la première expérience, menée avec succès par le Service Communication et les étudiants de la Haute École, les deux télés locales sollicitent la réalisation de deux enquêtes/sondages par an.

## **GRANDS ÉVÉNEMENTS**

L'année 2012 clôturera une programmation de législature très riche au niveau des Grands Evénements en province de Liège, portant ainsi une image positive de notre Institution à travers le monde entier.

L'ardeur et le savoir-faire des forces vives provinciales auront une fois encore permis de fédérer un sentiment de fierté de la population, par l'organisation de manifestations d'envergure, dont la réputation dépasse largement nos frontières provinciales.

Durant cette dernière année de législature, et confirmant ainsi la note de Politique Générale 2006-2012 en matière de Grands Evénements, la Province de Liège sera à nouveau regardée du monde entier, en ayant le privilège d'accueillir, tout comme en 2004, le Grand Départ du Tour de France à savoir : après la présentation officielle des équipes, le prologue qui se déroulera dans le centre de la Ville de Liège et ensuite la 1<sup>ère</sup> étape Liège-Seraing sur un parcours inspiré de Liège-Bastogne-Liège et la 2<sup>ème</sup> étape qui partira de Visé pour traverser la Wallonie vers la France.

Dans le cadre de la convention signée le 18 octobre 2011 entre la Province de Liège et Amaury Sport Organisation, pour accueillir le Grand Départ du Tour de France, diverses activités sont contractuellement déjà programmées.

Ainsi, le 22 mars 2012, la Province de Liège lancera la campagne des 100 jours avec, notamment, l'installation d'un décompteur sur le bâtiment provincial « Charlemagne ». D'autres infrastructures provinciales seront également illuminées et décorées sur le thème « La Province de Liège lance le Tour 2012 ».

Par ailleurs, la prochaine édition du Marché des Gourmets mettra à l'honneur les produits du terroir de diverses villes françaises qui seront visitées par le Tour de France.

Ensuite, le Comité de pilotage mis en place pour coordonner le Grand Départ proposera l'organisation de diverses manifestations telles que :

- Des actions promotionnelles sur le rail belge ;
- Un pelliculage d'un Thalys ;
- Une autre décoration du bateau « Pays de Liège » ;
- La réalisation d'un dossier pédagogique sur le thème du vélo et/ou du Tour de France par l'Enseignement provincial ;
- Une randonnée cyclo-touristique sur le parcours du Prologue ;
- Une synergie avec le commerce local ;
- La publication de livres et documents, sur la gastronomie sur les champions cyclistes ;
- Un ou des concerts ;
- La tenue de stands promotionnels, notamment, sur la Batte à Liège ;
- La présentation des équipes sur un podium installé devant le Palais provincial ;
- La présence de la permanence de l'organisation du Tour, durant quatre jours, dans les installations du Country Hall du Sart-Tilman.

En 2012, la Cellule de Coordination des Grands Evénements collaborera également à la mise sur pied des « Special Olympics » qui rassemblera, dans diverses infrastructures sportives

communales et provinciales à Liège et à Seraing, plus de 3.000 personnes en situation de handicap.

La Province de Liège a également été retenue pour accueillir la manifestation « EuroSkills 2012 ». En effet, la Belgique a été choisie par 30 pays européens membres d'EuroSkills afin d'organiser la 3ème édition de ce concours en 2012 dans les installations du Circuit de Spa-Francorchamps. La Province participera de cette manière à la promotion et la valorisation des métiers techniques et manuels, mais aussi de son propre enseignement technique et professionnel.

Durant ces dernières années, la Province de Liège a également souhaité valoriser son passé et se projeter dans l'avenir par l'organisation de manifestations "grand public" de vulgarisation selon l'expression consacrée : "Des Racines et des Ailes". Après les opérations "Notger" et "Erard de La Marck", il est envisagé de clore, en 2012, le dernier volet de ce tryptique (trilogie historique) en s'attachant principalement à l'évocation de la révolution liégeoise, de la révolution industrielle et au redéploiement économique en cours durant la première partie du XXIe siècle.

Par ailleurs, un relevé, non exhaustif, de manifestations à caractère international permet d'épingler, en 2012, la programmation, toujours aussi variée que multiple et qu'éclectique, d'autres activités très importantes telles que le Marché des Gourmets, le Festival du Film policier, le Festival de l'Eau, la Fiesta City, la Triennale d'Art Contemporain, la Fête forestière, les Fêtes septennales à Huy, ...

\*  
\* \*

## **SANTE**

Le Département de la Santé et Qualité de la vie de la Province de Liège développe des programmes de prévention, de dépistages et de promotion de la santé qui démontrent la volonté du Collège provincial de voir porter un intérêt tout particulier sur ces problématiques qui correspondent aux attentes de la population. Ces politiques sont menées en parfaite transversalité et dans la continuité, par tous les services concernés. Ceux-ci sont régulièrement réévalués afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes et besoins, toujours évolutifs de la population.

### **Service provincial de Promotion de la Santé – SPPS**

Avec pour objectif d'informer, sensibiliser et encourager le grand public sur l'importance de prendre sa santé « en main », ce service organise et/ou soutient des conférences et des manifestations diverses touchant de près ou de loin à des thématiques santé. En 2012, le SPPS intensifiera encore ses différentes campagnes.

Plus spécialement axée sur la réduction des risques qui menacent les jeunes en milieu festif, la campagne « Liège Province Festive », outil original de sensibilisation des jeunes, s'intensifie et se déploie dans les principaux événements festifs de la province que sont les bals, festivals, ... Une nouvelle thématique sera davantage mise en évidence lors de cette campagne : la chicha !

Par ailleurs, la cellule en charge de l'outil itinérant « Sex'Etera » d'éducation à la vie sexuelle et affective a été transférée au SPPS afin d'y centraliser les actions de prévention primaire et ainsi développer une meilleure collaboration et gestion des dossiers.

### **Réseau belge francophone des villes-santé de l'OMS – RBF**

Ce réseau, dont la présidence est assurée par « Liège Province Santé », continue de se développer et d'intéresser d'autres partenaires. Son premier colloque annuel s'est déroulé fin décembre 2010 et il a été choisi pour l'organisation, en juin 2011, du 11<sup>ème</sup> Colloque francophone des Villes-santé de l'OMS. Cette manifestation qui a mobilisé beaucoup d'agents provinciaux a été un réel succès et a permis de donner l'impulsion pour développer davantage les partenariats existants mais aussi en chercher de nouveaux.

### **Laboratoire « Santé et cadre de vie » de l'Institut provincial Ernest Malvoz**

La Province de Liège a réuni dans ce service toutes les compétences spécialisées nécessaires (techniciens de laboratoire) pour assurer un redéploiement de l'activité de toxicologie environnementale et humaine, en synergie et en complémentarité avec les structures publiques existantes. Une collaboration avec l'Université de Liège permettra de confirmer et de consolider le positionnement de ce service dans ce domaine, dont le développement reflète les préoccupations environnementales du citoyen et des pouvoirs locaux.

D'autre part, dans le cadre de la nouvelle structure de l'institution provinciale, des rapprochements et synergies sont mis en place avec le laboratoire provincial de la station d'analyses des services agricoles, ces deux services faisant d'ailleurs maintenant partie de la même direction générale.

### **Service des consultations de l'Institut provincial Ernest Malvoz**

L'activité du service de Médecine sportive connaît un déploiement progressif et constant. Pour répondre aux dispositions décrétales de la Communauté Wallonie-Bruxelles, ce service va procéder à des examens d'aptitude à la pratique sportive au profit de nos étudiants fréquentant les sports-études.

### **Service des cars – Dépistages**

Le service des cars remplit une mission spécifique de santé publique. L'objectif confirmé de la Province de Liège est de maintenir cette mission et de l'amplifier afin de répondre aux attentes de nos concitoyens. La réorganisation, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2011, du service des cars a permis le regroupement des actions de détections en deux grands axes : le car de dépistage du cancer du sein et le car « 15 minutes pour votre santé ». La structure administrative a également évolué avec notamment la création du secrétariat médical de rendez-vous. Nous voulons poursuivre ce travail en 2012. Notre objectif est d'atteindre plus de cohérence, d'efficacité, de visibilité et de pertinence.

### **Service médical de contrôle**

Pour ce service, nous enregistrons de plus en plus de demandes de remises de prix en provenance des communes afin d'organiser le contrôle médical de leurs agents. Il faut rappeler à ce sujet qu'à l'occasion des rencontres entre le Collège provincial et les collèges communaux

qui ont eu lieu tout au long des années 2010 et 2011, nous n'avons pas manqué de rappeler que notre service médical de contrôle pouvait jouer un rôle très important en la matière, tant pour le contrôle des absences à proprement parler que dans le cadre d'une aide à la gestion des ressources humaines, notamment par l'analyse des causes d'absences. Cette politique d'aide aux communes est une de nos priorités.

### **Subsides Santé**

La Province octroie chaque année plus de 125.000 € de subsides. Ainsi elle démontre son souhait de soutenir d'une part des organisations de grande envergure, telles le Festival de cinéma ImagéSanté ou le Centre de secours hélicoptéré de Bra-sur-Lienne, et d'autre part des associations de terrain, actives en matière de prévention, qui développent des projets pertinents en cohérence avec les recommandations de l'OMS.

\*  
\* \*

### **RELATIONS INTERNATIONALES**

L'engagement de la Province de Liège au niveau international et sa volonté d'ouverture sur le Monde et sur l'Europe sont exemplaires dans le paysage wallon.

Nos actions et programmes s'articulent autour de 9 grands axes :

1. Actions internationales ciblées dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration
2. Participation et soutien à l'organisation de manifestations d'envergure internationale
3. Organisation de missions effectuées à l'étranger par les Collège et Conseil provinciaux
4. Organisation de l'accueil, en province de Liège, de délégations étrangères
5. Gestion et suivi de l'opération des « ambassadeurs de la province de Liège »
6. Site Internet du BREL
7. Services rendus par le BREL aux citoyens
8. Euregio Meuse-Rhin
9. Europe Direct

Le Plan d'Activités 2012 ci-dessous a été établi sur base de ces missions, en tenant compte :

- De l'historique des relations internationales de la Province de Liège notamment dans le cadre de ses Chartes d'Amitié et de Collaboration,
- De l'évolution actuelle de ces relations avec les partenaires étrangers,
- Des perspectives d'évolution de ces relations avec les partenaires étrangers,
- De la Déclaration de Politique Générale du Collège provincial pour les années 2006 à 2012.

### **Priorités**

#### **Les Chartes d'Amitié et de Collaboration**

D'une façon générale, pour chacun des partenariats privilégiés noués avec une région étrangère, les objectifs globaux et actions prioritaires sont redéfinis, et notamment :

- Finaliser la nouvelle programmation triennale avec le Département des Côtes d'Armor et avec le Département du Rhône
- Redéfinir les grands axes de collaboration avec la Voïvodie de Malopolska (Pologne) et avec la Province de Frosinone (Italie)

## Europe

La priorité sera donnée aux actions « européennes » menées notamment dans le cadre de la CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires), notamment :

- Participation aux « Open Days » 2012.
- Participation au réseau « Partenalia », association de « Provinces » (ou niveau de pouvoir équivalent) européennes qui a pour but de développer la coopération territoriale européenne afin d'améliorer les politiques locales et les politiques européennes qui ont un impact sur les autorités locales intermédiaires et les autres institutions « supra locales ».
- Gestion et Coordination du Bureau « Europe Direct Province de Liège » sous la coordination du BREL avec pour mission la sensibilisation de la population à l'Europe.

Le Bureau Europe Direct Liège joue un rôle descendant – qui est de communiquer sur l'Europe, promouvoir l'Europe auprès du citoyen, au travers d'actions diverses (*présence de stand lors de grands événements organisés par la Province, organisation de conférences, diffusion de documentation, actions auprès des jeunes dans les écoles, etc.*) - et un rôle ascendant - faire remonter l'information de la Province de Liège vers la Commission Européenne, faire du lobbying, suivre et porter les dossiers de la Province auprès des instances européennes, etc.

### **Soutiens logistiques et financiers aux opérateurs liégeois afin de développer leurs projets avec l'étranger**

Notamment :

- Les échanges d'étudiants,
- Les partenariats initiés par des entreprises liégeoises.

### **Soutiens aux actions d'envergure internationale menées par la Province de Liège et/ou par des tiers et ainsi promouvoir notre province et toucher un très large public hors de nos frontières**

Notamment :

- Les Francofolies de Spa,
- Le Festival International du Film Policier de Liège,
- Les Opéras organisés dans la Cour du Palais des Princes Evêques.

## Divers

- Organisation de la Séance-Rencontre annuelle des « ambassadeurs de la province de Liège »,
- Participation du BREL à l'organisation du Tour de France à Liège en 2012,
- ...

Bien entendu, les actions du BREL dépendront aussi des opportunités et des demandes ponctuelles que le Collège provincial reçoit de la part de régions et pays étrangers, notamment lors de ses contacts avec les Ambassades étrangères à Bruxelles.

\*  
\* \*

## **INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Depuis 1995, la Direction Générale des services techniques Provinciaux chapeaute le Service technique provincial, le Service provincial des Bâtiments et sa régie.

Grâce à cette structure, la coordination des activités de ces services s'est accrue dans chacune de leurs compétences respectives.

Le département Infrastructures s'est attaché à traduire les objectifs de la législature : **redéploiement, solidarité, proximité**, dans les travaux étudiés en matière de bâtiments, de voiries et cours d'eau ainsi que dans le secteur privilégié de l'Energie et l'Environnement.

Dans le cadre du budget 2012, le **Département Infrastructures et Environnement** devra mettre en œuvre ces différents axes.

En matière d'infrastructures bâtiments, les investissements sur le budget extraordinaire 2012 concernent, comme chaque année, des travaux d'entretien, de sécurité et d'économies d'énergie.

En effet, une part importante du budget des travaux sera consacrée à l'entretien du patrimoine provincial : la Province y consacre un quart de son budget « travaux ».

Cela vise principalement la rénovation des installations techniques, l'amélioration des conditions de travail, la rénovation des sanitaires, ..., ce qui représente 26% du budget extraordinaire, soit une somme de plus ou moins 6.400.000 €.

D'autre part, les travaux ciblant la sécurité des bâtiments représentent quant à eux un investissement de 2.350.000 €, soit 9% du budget global.

L'investissement pour les projets générateurs d'économies d'énergie tels que la rénovation de chaufferies, l'isolation thermique de toitures et de façades, le placement de vannes thermostatiques et le remplacement de châssis de fenêtres s'élèvera, quant à lui, à plus de 2.000.000 € c'est-à-dire 8% du budget total.

Par ailleurs, de nouveaux investissements sont prévus pour un montant global de 12.508.000€, soit 51% du budget extraordinaire 2012 consacré aux bâtiments.

Citons tout d'abord les travaux concernant la 2<sup>ème</sup> phase de la Maison provinciale de la Formation, pour lesquels une inscription de 1.300.000 € permettra de finaliser le projet. Pour rappel, c'est 6.000.000 € qui ont été imputés à charge du budget 2011 pour le gros-œuvre, les techniques spéciales et la zone de stationnement.

Dans l'arrondissement de Verviers, le budget consacré au projet de Campus qui a pour but de rassembler les écoles provinciales et ainsi favoriser une meilleure mobilité et par conséquent, de réaliser des économies d'échelle et d'énergie, s'élève à 10.600.000 €.

Des travaux d'aménagement du bâtiment quai Kurth à Liège acquis par la Province sont prévus pour un montant approximatif de 200.000 €. Ce projet est guidé par l'objectif de restructuration des implantations provinciales du centre-ville et permettra également d'améliorer la mobilité grâce à sa proximité avec le Barbou.

Enfin, on peut aussi signaler les investissements conséquents au Complexe provincial psychiatrique de Lierneux pour un montant de 600.000 €, les investissements au Château de Jehay à hauteur de 325.000 € ainsi que les subsides accordés par la Province en faveur des bâtiments classés pour une somme de 1.470.000 €.

En ce qui concerne les cours d'eau, un budget ordinaire de 400.000 € est dédié à cette matière pour assurer l'entretien des 1.037 km de cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie que compte la Province. Ce budget permettra essentiellement d'assurer le bon écoulement des eaux et de réaliser des opérations de curage, d'abattage d'arbres et de nettoyage des berges.

Au budget extraordinaire, des investissements à concurrence de 750.000 € seront réalisés en 2012, dont 500.000 € pour réduire l'impact des inondations et le solde sera consacré à des travaux d'amélioration des ruisseaux pour la réalisation d'échelles à poissons, de consolidation de berges par enrochement, ... Toutes ces opérations ont également pour objectif d'améliorer l'environnement direct des ruisseaux en conservant une faune et une flore utiles au cadre de vie.

Au niveau de la route provinciale, le Collège a également consenti un effort important. En 2012, c'est un investissement conséquent de près de 250.000 € qui sera réalisé pour améliorer essentiellement le tronçon Ans-Glons.

Des travaux y seront effectués en partenariat avec la Commune de Juprelle et la Ville de Liège pour réaliser la pose d'égouts et la mise en œuvre d'aménagements de sécurité et conviviaux. À l'issue de ceux-ci, la Province cèdera différents tronçons à ces communes à l'instar des procédures de cession réalisées sur l'entité de Hannut. En outre, un budget ordinaire permettra de réaliser les opérations classiques d'entretien de la route provinciale.

Au-delà de ces investissements, le Service technique provincial mettra en œuvre plusieurs travaux d'aménagement et d'entretien dans les domaines provinciaux comme au Complexe provincial de tennis de Huy et à l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Huy pour un montant total de près de 100.000 €.

D'autre part, dans le cadre de la supracommunalité et du projet de mobilité durable visant à la création de parkings d'Ecovoiturage en partenariat avec les Villes et Communes, le Service technique provincial réalisera différentes études en 2012 pour la réalisation de ces aires de stationnement, dont le coût sera à charge de la Province de Liège selon les modalités décrites ci après.

Ainsi, un montant de 160.000 € a été prévu au budget pour accompagner les municipalités à concurrence d'un maximum de 20.000 € par parking. Ces investissements permettront de prendre en charge les aspects liés au développement durable comme les bornes électriques, l'utilisation de matériaux préservant l'environnement ainsi que les espaces conviviaux. La Province de Liège, dans le cadre d'une amélioration de la mobilité de ses agents au centre ville, consacrera également un budget de 100.000 € pour l'aménagement d'un parking relais aux abords de la métropole.

En matière d'infrastructures sportives, d'importants efforts ont été consentis les années précédentes et sont aujourd'hui en cours de réalisation ou de finalisation. Dans la poursuite de la politique provinciale en matière sportive, le bureau d'études de la Province de Liège réalisera en 2012, avec la Ville de Huy, un terrain synthétique.

Au-delà de ces divers investissements, d'autres actions, qui n'apparaissent pas directement au budget, rencontrent les objectifs du département qui se veut « l'ami des communes ». C'est ainsi qu'avec l'accompagnement des départements de la Voirie vicinale et de la Cartographie, différentes données informatiques nécessaires à la gestion territoriale communale comme l'atlas de la voirie vicinale géoréférencé vont être mises à disposition des pouvoirs locaux.

En matière de développement durable, les projets et actions à mener par le Département pour l'année 2012 assureront la continuité de la sensibilisation des agents provinciaux et du citoyen aux nécessaires économies d'énergie.

Ces campagnes menées depuis 2007 seront intensifiées en 2012, de même que la formation continue des Relais E<sup>2</sup>.

Le Département s'est également inscrit dans la dynamique des « Minutes Santé » avec une approche spécifique sur le thème du développement durable.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda 21, une convention de partenariat entre la Province de Liège et l'Université de Liège a été signée en vue d'une collaboration relative à la mise en place d'un Système de Management Environnemental qui se prolongera tout au long de l'année 2012.

Le Service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI) poursuivra quant à lui ses missions premières d'analyses au domicile des patients souffrants de pathologies liées aux pollutions intérieures et dans le cadre d'une convention signée entre l'Association des Provinces wallonnes et le Service public de Wallonie. Il réalisera différentes visites afin de permettre à l'observatoire de l'habitat wallon d'établir des statistiques sur la qualité des habitations au niveau des différentes pathologies soulevées par les personnes malades.

Plusieurs séances d'information "grand public" seront organisées dans les différents arrondissements.

Au travers de ces projets et actions, c'est plus de 30.000.000 € qui seront mis en œuvre et gérés par le Département Infrastructures et Environnement pour développer et entretenir les infrastructures provinciales.

Le Département Infrastructures et Environnement œuvre de manière à rencontrer le souhait du Collège provincial de s'orienter vers des missions et projets qui permettent à la Province de mettre en valeur des compétences fondamentales dans lesquelles elle excelle et qui constituent par essence un service aux pouvoirs locaux et à la population.

\*  
\* \*

## **CULTURE-MUSEE-TOURISME**

### **Culture**

1. La volonté du département est d'articuler son action sur trois axes de développement :
  - Le soutien à la création et aux créateurs
  - L'organisation de processus de médiation entre l'acte artistique et les publics
  - La structuration du territoire par le renforcement de réseau pertinent au plan thématique ou géographique visant la mise sur pieds d'une communauté urbaine culturelle provinciale.

Plusieurs opérations provinciales existent pour croiser les opérateurs et les publics et valoriser la création dans la diversité de ses formes d'expression: musiques (ça Balance), arts plastiques (Aux Arts etc, Y a pas d'léart), théâtre (Odysée), design (Biennale), cinéma (Clap), ... Ils seront maintenus.

En termes de réseautage, le réseau de lecture publique développé via le logiciel ALEPH constitue un outil indispensable auquel 35 communes ont d'ores et déjà adhéré.

Pour ce qui relève des réseaux, l'enjeu est de mieux irriguer encore le territoire provincial en termes de développement culturel en s'appuyant sur les structures existantes afin de les épauler pour élargir leur rayonnement territorial à des communes limitrophes. En vue d'initier progressivement cet objectif ambitieux qui vise à organiser le territoire provincial en zones pertinentes, deux nouveaux articles budgétaires ont également été créés :

- l'un est destiné à subventionner des actions portées au plan supra communal soit par des communes soit par des opérateurs culturels en concertation avec des pouvoirs locaux.
- l'autre doit permettre d'implanter des lieux de répétitions pour la pratique musicale comme nouveaux outils de structuration du territoire en partenariat avec des opérateurs culturels dans le prolongement de la dynamique engendrée par « Ça Balance [...] ».

Ces moyens nouveaux seront des leviers pour développer la volonté du département de structurer le territoire dans des logiques de proximité pour soutenir mieux encore les actes de création et les processus de médiation qui doivent y être associés.

2. Parallèlement à ces choix fondamentaux qui sous tendent le travail des différents départements du secteur culture trois dossiers d'infrastructures sont sur le métier :

- Celui de la nouvelle bibliothèque départementalisée des Chiroux qui, en accord avec la Ville de Liège, a trouvé l'espace requis à son redéploiement sur le square des Carmes.
- Celui des réserves muséales à Ans qui, à terme, doivent se profiler comme un centre de conservation et de diffusion ouvert et dynamique.
- Les maisons de la création qui devraient voir naître une première concrétisation en 2012 sur le territoire de l'arrondissement de Liège. Ces infrastructures évolutives doivent être ouvertes à la pluridisciplinarité des pratiques artistiques afin d'être le réceptacle de rencontres d'émulations et de parcours croisés. Elles seront des espaces de travail, de répétitions et non de diffusion.

3. Concrètement, 2012 verra se concrétiser :

- L'exposition « Vertiges de la Folie » à l'espace Saint-Antoine de mars à août
- La Triennale d'art public sous la direction artistique de Johan Muyle
- La biennale internationale du Design qui ouvrira ses portes à la fin septembre
- L'exposition « Chapeau » qui investira la salle du second étage du Musée de la Vie Wallonne pour 2 ans dès la mi septembre.
- Une exposition sur douze ans d'achat d'œuvres d'art présentée dans les trois arrondissements de la Province
- Le deuxième concours international de nouvelles « Achève-moi »

## **Tourisme**

Ce champ de l'action provinciale est un levier primordial qui croise de nombreuses préoccupations visant à valoriser l'image positive de la Province de Liège.

Le tourisme se décline d'une infinité de manières (Tourisme lent, tourisme vert, tourisme de masse, tourisme culturel, tourisme religieux, ...) mais toutes ces formes cherchent à promouvoir des lieux de culture ou de nature et la Province de Liège en est particulièrement riche : « Elle a tout ... Sauf la mer ». Ses richesses ont une particularité : elles sont, par nature, non délocalisables (on ne démontera pas les Hautes Fagnes pour les remonter à Shanghai).

Le tourisme est donc aussi un vecteur du développement économique d'une région, il représente 30% du tourisme wallon avec la faculté d'offrir du travail à des personnes infraqualifiées notamment dans tout le secteur de l'HORECA qui représente 4.000.000 de nuitées par an en Province de Liège et 16.000 emplois.

Le plan stratégique 2006/2012 de la FTPL a bien compris cet enjeu en structurant un service « Wal'incoming » qui vise à commercialiser des courts séjours, qui organise une offre intégrée (logement, restaurant, panel d'activités, ...).

Pour tendre vers cet objectif, la FTPL travaille avec les onze Maisons de Tourisme à la coordination des politiques touristiques locales autour de cinq points de chute (Liège, Spa, Malmedy, Huy et Aywaille). Cette démarche vise à harmoniser et à rationaliser l'information touristique (notamment en renforçant la circulation via les sites internet) pour la rendre plus lisible et plus efficace auprès des touristes potentiels.

Parallèlement à ce travail de fonds, plusieurs études sont en cours afin de mettre en marche de nouvelles opportunités du développement notamment dans le domaine du tourisme fluvial qui rendrait les voies navigables liégeoises plus festives et ouvertes ou encore dans le tourisme culturel.

La réflexion se poursuit aussi autour d'une meilleure intégration encore des différents sites para provinciaux. Vendre Liège et sa Province sur les marchés internationaux reste la priorité.

## **2015 – 2017 - 2018**

Mons a conquis son titre de capitale européenne de la culture en 2015. La Province de Liège participe à la construction de ce projet au travers du groupe des « 14 Villes » partenaires ? Un projet de création musicale se profile en collaboration avec les grandes institutions liégeoises et le réseau associatif qui devrait aboutir à des représentations publiques au printemps 2015.

La Province est également impliquée au sein de la fondation Maastricht via 2018 et participe à l'élaboration du dossier de candidature. Elle s'implique également au côté de la Ville de Liège pour soutenir sa candidature à l'accueil d'une exposition internationale en 2017 sur le site de Coronmeuse. La décision du BIE interviendra fin 2012.

\*

\* \*

## **ECONOMIE**

Au niveau du développement économique, la SPI+, bras opérationnel de la Province, axera principalement ses actions sur l'aménagement ou l'extension de zones à destination des entreprises de la province ou non, notamment en milieu urbain et finalisera les équipements des grands terrains industriels en périphérie destinés au restockage tels que :

- Poursuite, de l'équipement de l'East Belgium park sur Welkenraedt et Baelen, du parc de Geer, équipement du parc de Soumagne (Barchon), équipement de l'extension du Liege Science Park, équipement de l'extension des parcs de Ouffet et de Raeren ;
- Etude de nouvelles zones : extension des Hauts-Sarts (partie Oupeye), extension de Waremme ;

- Etude et équipement de divers îlots urbains : Intervapeur et les Couvalles à Verviers et finalisation de l'équipement de Fléron, étude sur la réaffectation du Val Benoît en Eco quartier.

Participation active avec les communes et les entreprises aux projets d'éco zonings du Liège Science Park et de Engis-Hermalle-sous-Huy/Clermont/Ehein ;

Réalisation des bâtiments relais de Héron et Awans et étude d'un bâtiment relais à Esneux ;

En outre, la SPI+ serait attentive aux opportunités de réintégration des activités économiques sur des zones désaffectées et ce, en fonction des décisions du Gouvernement wallon concernant les sites à rénover, SAR, soumis à son approbation.

Mise en place des actions suscitées par la réflexion lors du colloque « Comment être acteur du développement de sa région ».

\*

\* \*

## **EUREGIO MEUSE-RHIN**

La Fondation Biomedica basée à Maastricht et présidée par Bernard Rentier, recteur de l'ULG, organise pour la sixième fois son **Salon Biomedica**.

Ce Salon, issu d'un projet de l'Euregio Meuse-Rhin, aura lieu à Liège les 18 et 19 avril 2012.

Pérennisé par un soutien récurrent de la Région wallonne, il attire quelque 1200 personnes par ses conférences scientifiques de haut niveau, ses visites dans les différents stands d'exposition et dans les salles techniques.

La Province de Liège lui dédicace une aide significative afin de soutenir les organisateurs liégeois et ainsi donner pleine visibilité à un secteur d'avenir pour le redéploiement de l'activité économique.

\*

\* \*

## **AGRICULTURE**

Les différents éléments du budget rencontrent, maintenant, la nouvelle structure des Services agricoles (trois ASBL + le laboratoire).

La réduction des dotations provinciales aux ASBL impose de revoir les missions définies dans chaque contrat de gestion.

En ce qui concerne le laboratoire, des moyens sont prévus pour le conduire à l'accréditation au cours de l'exercice.

### **La lutte contre le feu bactérien et la rouille grillagée du poirier.**

Etant donné les excellents résultats obtenus sur le problème de la rouille grillagée, nous resterons attentifs à cette problématique du Plateau de Herve.

Ce service aux citoyens est exécuté en parfaite collaboration avec les communes.

En complément de ce service, nous pensons mettre sur pied une opération de replantation d'arbres fruitiers hautes tiges ; cette opération sera menée en parfaite synergie avec les 14 communes du Plateau de Herve, Profruit et les écoles primaires des entités partenaires.

### **Les coulées de boues d'origine agricole.**

Ce phénomène en recrudescence par rapport aux années antérieures est traité par les Services agricoles.

Ceux-ci mettront leur expérience acquise au service des communes qui introduiront une demande.

### **L'encadrement de l'agriculture biologique.**

L'agriculture change et tend à développer des productions plus respectueuses de l'environnement.

Dans ce contexte l'agriculture bio se développe assez rapidement en Province de Liège.

Les Services agricoles mettent leur expérience au service des agriculteurs qui souhaitent se reconverter.

Une équipe de techniciens spécialisés est en voie de constitution.

### **La promotion des circuits courts et des produits du terroir.**

Les Services agricoles souhaitent développer un encadrement des filières de commercialisation en circuits courts et ce, à l'attention des producteurs.

Parallèlement, les Services agricoles veulent encadrer les artisans de la Province de Liège qui commercialisent leurs produits de terroir via points de vente, marchés ou foires ou la grande distribution.

### **Le soutien à l'apiculture.**

Conscients de l'importance des abeilles dans la chaîne végétale, les Services agricoles veulent soutenir les apiculteurs de la Province de Liège en leur accordant une aide financière pour la promotion de leur métier.

### **Charte de collaboration et d'amitié avec le Département du Rhône**

Les Services Agricoles seront les invités d'honneur des Rendez-vous de l'Agriculture en septembre 2012 au cœur du parc de Lacroix-Laval à proximité de Lyon.

\*

\* \*

### **INFORMATISATION DES SERVICES PROVINCIAUX**

En 2011, le Collège provincial a donné à la Direction des Systèmes d'Information les ressources nécessaires à la poursuite de deux axes :

1. La poursuite de la mise à jour de l'infrastructure informatique globale (serveurs fichiers, matériel réseau, mises à jour de certains postes de travail et rationalisation des outils d'impression) ;
2. Une avancée dans l'intégration applicative des processus, sur base des deux outils fondamentaux constituant l'épine dorsale de l'informatisation de la Province de Liège que sont : SAP et l'environnement GED.

Pour 2012, la DSI souhaite poursuivre cette double approche, mais en **mettant davantage l'accent sur deux aspects essentiels** prévus dans la Déclaration de Politique Générale de cette législature :

1. L'ouverture de la Province et de ses outils informatiques à ses **usagers** ;
2. La **simplification** administrative, tant interne (pour l'administration), qu'externe (pour les usagers).

### **Mise à jour de l'infrastructure informatique globale**

Sur le plan de l'infrastructure, on notera la poursuite de la mise à jour de l'infrastructure informatique globale, avec notamment :

- Une extension de nos serveurs fichiers (SAN) aux utilisateurs de l'enseignement, dans le cadre d'un rapprochement de l'informatique de cette DG avec la Direction des Systèmes d'Information.
- La deuxième phase du remplacement d'une partie du matériel réseau.
- La deuxième phase de mise à jour de licences telles que les licences Office, que nous devons faire progresser de la version 2003 à la version 2010 (un coût hélas important !).
- La poursuite du travail de rationalisation des imprimantes couleurs et noir et blanc dans l'ensemble des services (y compris l'enseignement).
- Un budget pour le remplacement des ordinateurs mis à la disposition des groupes politiques (élections 2012).

### **Intégration applicative et simplification administrative**

Pour que l'informatique soit alignée sur la stratégie de l'organisme, des priorités doivent être définies, travail qui est en cours dans le cadre du portefeuille de projets Envol. L'informatisation sera indéniablement impactée par les choix se dessinant progressivement dans le cadre des projets '**Délégation**' et '**Simplification**'.

Les solutions suivantes répondront aux besoins déjà esquissés dans le cadre de l'analyse en cours pour ces deux projets, établie en collaboration avec l'ensemble des services et la Cellule de Management et Organisation. Notamment :

- La mise en place de **formulaires intelligents**
  - à la disposition des usagers pour leurs échanges avec la Province, mais également à la disposition des services provinciaux, dans le cadre d'une délégation intégrée dans le portail des rapports au Collège.
- La poursuite de **l'intégration** entre les différents outils informatiques utilisés dans la plupart des services provinciaux (SAP, GED, ULIS...), et **entre ces outils et le portail**
  - Limitera le double encodage, source d'erreurs et de perte de temps, et permettra d'assurer des réponses fiables aux usagers.
- La mise en place d'un **archivage électronique**
  - Nécessité urgente pour les courriers électroniques au travers d'un système fiable et respectueux de la législation en vigueur.
- Le déploiement d'une **gestion des courriers entrant/sortant**
  - Au travers d'un système optimisé de gestion des échanges entre les usagers et l'administration, et au sein de l'administration (courriers 'papier', e-formulaires, ...), avec visibilité du suivi de ces échanges au travers du portail usagers.

La plupart de ces projets touchent à la fois l'utilisateur et l'administration. Mais certaines solutions envisagées seront totalement dédiées aux interactions avec nos usagers, telles que l'acquisition d'une solution d'envoi de SMS (à la demande d'un nombre grandissant de services provinciaux – formation, enseignement supérieur, ...) ou la mise en place d'un dialogue entre le portail usager et les outils informatiques utilisés par les services provinciaux, permettant à l'utilisateur d'interagir avec la Province quand il le souhaite, y compris en dehors des heures ouvrables des services.

\*  
\* \*

## **SPORTS**

En 2012, les axes développés sur le terrain, conformes à la politique sportive provinciale qui tend à faire la promotion de tous les sports au bénéfice d'un citoyen acteur, seront les suivants :

### **Découverte sportive, formation et progression**

- **L'Académie provinciale des Sports**

- Extension de la couverture territoriale

Toujours dans l'objectif de supprimer le plus de freins possibles à la pratique sportive par les plus jeunes parmi les citoyens liégeois, cette Académie compte dorénavant 7 bassins d'activités pour les enfants de 4 à 11 ans, qui peuvent découvrir ou progresser dans 3 sports différents répartis sur 24 semaines de l'année.

Ces régions de la Province désormais couvertes par les activités de l'Académie sont, pour rappel : Meuse-Hesbaye (autour de Huy-Wanze), Hesbaye Nord (autour de Waremme et Hannut), Liège Sud (autour de Fléron-Beyne), Liège Basse-Meuse (Herstal, Oupeye, Juprelle, Bassenge), Verviers, Haute-Meuse (de Engis à Ans, rive gauche de la Meuse) et Warche-Amblève (autour de Stavelot-Malmedy).

En outre, des activités verront le jour à Esneux, ainsi que dans le Condroz, où l'Académie ouvrira ses portes en septembre 2012.

- Création d'une section « sports adaptés »

Une section « sports adaptés » est désormais accessible, en partenariat avec une dizaine de clubs spécialisés, choisis en fonction d'une diversité de sports, et une diversité géographique. Le modèle de fonctionnement de cette section est identique à celui des autres sections dans le but de favoriser ici aussi la découverte du sport dans un contexte purement ludique. Dans un contexte similaire, le SSPLg apportera sa collaboration à la prochaine édition des « *Special Olympics* », activité qui réunira, dans des infrastructures provinciales et communales, plus de 3000 participants porteurs de handicap(s).

- **Les conventions d'objectifs avec les acteurs du sport**

Parallèlement à l'activité académique, et notamment en football, en tennis, en tennis de table et en rugby, la Province poursuivra ses **activités de renforcement et de perfectionnement, en association avec les fédérations** concernées (conventions d'objectifs).

Les sites provinciaux de Blegny (CREF), du Centre provincial de Tennis de HUY, de Naimette et de la piste d'Alleur sont utilisés dans ces contextes.

Dans cette optique, des conventions sont prolongées avec des entités locales comme la Maison des Associations d'Amay, la Maison Verviétoise des sports, ou les communes de Herstal et Ans.

### **Partenariats avec le sport d'élite**

Ces partenariats sont orientés vers les jeunes sportifs. Ils seront prolongés.

En contrepartie d'un soutien financier provincial accordé dans le cadre de ces conventions, certains retours promotionnels permettront à la Province de Liège d'inviter des enfants à des rencontres des divers championnats de Belgique de Division 1 ou à participer à certaines initiations en présence de joueurs professionnels.

Rappelons encore ici aussi, si besoin en est, que les années d'expérience engrangées par la Province de Liège en tant que partenaire ou organisateur d'activités sportives de haut niveau que sont par exemple : l'accueil des 3 grands tours cyclistes internationaux, le Meeting international d'athlétisme, le Jumping international de Liège,... En 2012 plus que jamais le service des Sports jouera un rôle irremplaçable de mise en œuvre en coulisse et sur le terrain de telles manifestations drainant des dizaines de milliers de spectateurs (Tour de France, Gym Finales, etc, ...).

Par un phénomène d'identification, la venue de toutes les vedettes internationales du sport concerné provoque, auprès de notre population jeune et moins jeune, l'envie de pratiquer le sport, sous quelle que forme que ce soit.

### **Politique de proximité et de soutien aux organisations sportives locales**

Par les actions développées dans ce 3<sup>ème</sup> axe, la Province de Liège et son Service des sports continueront à assurer la complémentarité entre le sport amateur et le sport professionnel.

- **Aides financières et logistiques aux communes, clubs et organisateurs d'événements sportifs**

Il s'agira d'apporter encore et toujours un soutien apprécié aux événements locaux, nationaux ou internationaux initiés par les clubs, associations et fédérations des différentes disciplines sportives.

A titre d'exemple, citons : les aides logistiques et financières accordées au Challenge Jogging de la Province de Liège, au Jumping International de Liège, au Tour cycliste de la province de Liège, au Marathon de la Meuse, à Liège-Bastogne-Liège, à la Flèche Wallonne, au Tour de Wallonie, au Grand Prix de Wallonie, au Tryptique ardennais, au Tour de Belgique ou encore au Jogging du Cœur lors des Fêtes de Wallonie.

- **Assistance à l'entretien de surfaces de jeu en gazons**

On retiendra aussi également la possibilité de poursuivre, après évaluation à venir, le projet pilote et supra-communal d'assistance aux clubs amateurs de football dans la régénération des terrains en gazon, en partenariat avec les Services Agricoles provinciaux.

- **Attribution de prix sportifs provinciaux**

En application du règlement arrêté par le Conseil provincial, des acteurs provinciaux du monde du sport, qu'ils soient amateurs ou professionnels, seront à nouveau mis à l'honneur.

## **Participation au consortium SPEED**

Le Service provincial des Sports continuera à assurer la coordination et la participation provinciale au consortium SPEED portant la candidature liégeoise à l'accueil à LIEGE du Centre Sportif de Haut Niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si tout ou partie de ce Centre Sportif de Haut Niveau est implanté sur le territoire de notre province, la Province de Liège et ses divers services apporteront leur collaboration technique et administrative à la mise en place de celui-ci, et ce bien sûr, outre l'importante contribution financière décidée dès 2011.

## **Gestion et aide au développement d'infrastructures sportives performantes**

Le service des sports continuera à participer ou à assurer la gestion des infrastructures sportives. Dans les différents centres sportifs provinciaux (Complexe provincial de Naimette-Xhovémont ; Piste cycliste d'Alleur ; Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football ; Centre de tennis de Huy ; Centre de tennis de table de Blegny), un éventail d'activités servira toujours à satisfaire les écoles, clubs, fédérations, groupes de pratiquants divers (élites- fun- sports spécifiques- multisports- handicapés- etc.).

Rappelons à cet égard que sont ainsi programmés :

Au CREF, le remplacement d'un terrain synthétique.

A NAIMETTE-XHOVEMONT, la création d'un terrain de rugby et d'infrastructures liées à l'athlétisme (piste d'échauffement et aires pour le lancer du poids et du javelot).

Au Centre provincial de formation de Tennis de HUY :

- l'extension du bâtiment pour permettre son accès et son utilisation par les P.M.R.
- la création d'un aire multisports comprenant la rénovation de 2 terrains de tennis destinés à être utilisés pour la pratique du Tennis mais également d'autres sports (ce qui est utile et nécessaire lors de l'accueil de groupes).

En plus de ces investissements, il est prévu de mettre en place 3 partenariats sportifs avec les Communes de Wanze, Waremme et Nandrin incluant un subventionnement provincial à l'aménagement de surface de jeux pour la pratique de football.

Le principe développé par la Province de Liège est de participer financièrement à la construction des terrains de football et de développer sur les 3 sites des formations propres tendant au renforcement et/ou au perfectionnement des jeunes joueurs.

En 2012, une somme de 50.000 € est également inscrite au budget afin de mener une opération identique au RFC Huy.

Le Service des sports et l'ASBL MAISON DES SPORTS continueront évidemment encore à assurer l'efficacité de l'outil MAISON DES SPORTS mis au quotidien à la disposition des fédérations sportives ou de leur comité provincial.

\*

\* \*

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Lors de sa Déclaration de politique générale pour la présente législature et le lancement de la mission Envol, le Collège provincial a placé l'agent au centre de ses priorités.

Il a compris que l'amélioration des performances de l'administration passe par l'épanouissement professionnel des acteurs du service public et a dès lors tenu à développer une gestion des Ressources Humaines structurée.

L'accent est mis sur le bien-vivre de l'agent dans son environnement de travail. Dans ce cadre, l'accueil des nouveaux agents est très important et a été mis en place selon un processus complet, uniformisé et personnalisé.

Chaque agent reçoit aujourd'hui un accueil personnalisé réalisé par la direction des ressources humaines avant son entrée en fonction. Celle-ci prend par ailleurs toutes les initiatives utiles pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur dans son service. Cette étape importante est complétée par les journées d'accueil qui favorisent l'intégration des nouveaux collaborateurs au sein de l'Institution provinciale.

Au cours de l'année 2012, ce processus d'intégration sera poursuivi par l'accompagnement du nouvel agent au sein de son service après son entrée en fonction.

En effet, une intégration réussie est un facteur d'implication et d'engagement durable chez les nouveaux arrivants : elle permet de développer un véritable sentiment d'appartenance.

Le Service GRH poursuivra également en 2012 sa démarche, entamée en 2011, dans la mise en place d'une politique de recrutement et de sélection par l'accompagnement systématique des jurys dans la préparation des questions et la motivation des résultats mais aussi par la formalisation de la procédure de recrutement.

Un certain nombre d'examens de recrutement par appel public et par promotion ont été réalisés en se basant sur des tableaux prévisionnels établis en fonction des départs à la retraite, des nouveaux cadres du personnel adoptés par le Conseil provincial et des effectifs déjà en place.

Afin d'optimiser cette politique de recrutement, les descriptions de fonction sont utilisées lors des appels à candidatures dans le cadre des examens afin d'informer chaque candidat avec précision sur la fonction pour laquelle il postule.

En effet, la description de fonction est un outil incontournable pour une gestion efficace des ressources humaines.

Il s'agit d'un vaste chantier, entamé en 2011, qui continuera en 2012 et permettra d'avancer sur d'autres mesures telles que l'évaluation.

La description de fonction précise le rôle de l'agent dans l'institution et permet de réaliser une évaluation sur base de critères objectifs et préalablement connus par l'agent, en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être.

La description de fonction favorise la réintroduction d'un entretien de fonctionnement basé sur des outils homogènes, cohérents et ayant reçu l'adhésion de chacun des acteurs concernés.

Cette démarche sera complétée par la diffusion d'un guide pratique destiné aux responsables hiérarchiques afin d'uniformiser et professionnaliser les compétences managériales des acteurs de notre province.

Dans la recherche du bien-être de l'agent visant également à une meilleure efficacité organisationnelle, le service des ressources humaines s'intéresse également aux absences et à leur nature.

L'absentéisme est en effet un vaste concept qui a un impact sur l'organisation quotidienne du travail, les collègues et la prestation de services.

Afin de lutter contre celui-ci, la mise en place d'une politique intégrée dans la gestion des ressources humaines est profitable à tous.

La cellule GRH a élaboré des guides d'entretiens destinés à aider les responsables de service lors des retours d'absences de leurs agents.

Il est à noter que certains responsables pratiquent déjà ce type d'entretien, le but est d'uniformiser ce modus operandi à l'ensemble du personnel provincial et de fournir un outil d'aide plutôt qu'une liste exhaustive de questions à aborder.

Ce guide pratique sera communiqué au personnel d'encadrement au cours de l'année 2012.

Une autre approche visant à contribuer au bien vivre de l'agent est de favoriser son épanouissement tant personnel que professionnel par le développement d'une culture d'entreprise propre au service public, faite de valeurs et d'attitudes communes.

Deux initiatives s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la mission Envol et concernent la stimulation d'un esprit d'entreprise : le partenariat entre la Province de Liège et l'Opéra Royal de Wallonie et le programme d'entraînement de préparation au jogging pour tout agent provincial.

- Le projet « Opéra » a permis de proposer au personnel provincial et aux retraités provinciaux des places à des tarifs préférentiels pour quatre spectacles d'opéra de la saison 2010-2011 parmi les plus populaires du répertoire.

Ces spectacles offrent la possibilité au personnel provincial de découvrir ou de retrouver le monde magique de l'Opéra dans le cadre unique du Palais-Opéra de Liège tout en favorisant leur accès à la culture et au monde qui les entoure. Les agents peuvent donc se rencontrer dans un contexte autre que le milieu du travail ce qui permet de créer ou resserrer des liens entre eux.

L'année 2012 verra continuer cette collaboration.

- Aujourd'hui de plus en plus d'entreprises encouragent leurs collaborateurs à pratiquer ensemble une activité sportive en raison des bienfaits du sport sur les prestations et sur l'esprit d'équipe.

C'est dans cette optique que la Direction des Ressources Humaines a mis sur pied un programme d'entraînement de préparation au jogging qui se poursuivra en 2012.

Le bien-être au travail passe aussi par une meilleure compréhension de l'autre.

La diversité est constitutive de notre société. Le monde de l'entreprise, publique ou privée, n'échappe pas à cette dynamique sociétale et doit en tenir compte dans ses modes d'organisation interne et de communication. Longtemps présentée comme un « problème », la diversité est aujourd'hui abordée dans le monde de l'entreprise comme un des facteurs « qualité » de développement.

Le Collège provincial l'a bien compris en développant une politique de gestion de la diversité des ressources humaines au sein de la Province de Liège afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population. Celle-ci basée sur 4 critères principaux: l'âge, le genre, l'origine et le handicap.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, une campagne de communication interne, dont des agents provinciaux ont été les acteurs, est menée afin de sensibiliser l'ensemble du personnel provincial à cette problématique.

Dans un second temps, l'année 2011 a plus particulièrement été consacrée au développement des axes « handicap » et « genre ».

En accroissant l'intégration des agents provinciaux en situation de handicap ou souffrant d'une maladie invalidante, la Province de Liège est en mesure aujourd'hui de bénéficier de subventions importantes permettant d'intégrer les particularités de ces agents sans diminuer l'efficacité du service rendu à la population.

Basée sur une collaboration active avec l'AWIPH et le Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry, cet axe de développement du projet se poursuivra en 2012.

L'exposition « La lutte contre l'homophobie : un combat mondial et un engagement provincial » organisée au musée de la Vie Wallonne en mai 2011 a constitué une première approche de l'axe « genre ».

Cette exposition, menée en collaboration avec « l'A.S.B.L. La Lucarne.org » a pour but, en quelques panneaux, de lutter contre l'homophobie en démystifiant l'homosexualité. Accompagnée de brochures de sensibilisation didactiques, celle-ci tournera dans les écoles durant l'année 2012.

Tout en poursuivant les projets relatifs aux axes déjà évoqués, l'année 2012 sera davantage consacrée au 3ème axe : l'âge.

Certains projets déjà bien entamés sont des bases nécessaires pour le travail à réaliser dans les années à venir.

Pour terminer, le projet diversité, facteur de qualité de développement, tant individuel que collectif, au travers duquel le personnel provincial, avec ses qualités d'acteur, de passion et d'accessibilité est représenté et valorisé, permettra à la fois de mieux comprendre une société en pleine mutation et ainsi de pouvoir s'y adapter. La diversité n'est plus envisagée comme un « nice to have » mais comme un must pour l'organisation.

Il est d'autant plus important de faire prendre conscience à tous les collaborateurs que c'est grâce à leur richesse et leurs compétences qu'ensemble nous pourrons relever ce défi.

*« Le plus grand bien que nous puissions faire aux autres n'est pas de leur communiquer notre richesse, mais de leur révéler la leur » (Louis Lavelle, philosophe français).*

\*  
\* \*

## **MANAGEMENT ET ORGANISATION**

La Déclaration de Politique Générale du Collège provincial consacre un chapitre sur sa politique d'optimisation de l'administration et la simplification administrative. Dans ce cadre, le Collège provincial a adopté une note d'orientation se déclinant en **30 mesures** et visant à optimiser et simplifier les services de la Province de Liège. Cette politique initie une **démarche** positive et constructive tenant compte de la nécessité d'améliorer sans cesse la qualité des services rendus aux usagers de la Province de Liège.

**Envol** est la mission qui regroupe l'ensemble des projets et actions d'amélioration continue du fonctionnement de la province au service de ses usagers. La Cellule interne Management et Organisation est chargée de coordonner Envol.

En 2012, les grands projets qui seront mis en œuvre au sein d'Envol seront la simplification administrative, la délégation, la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de gouvernance budgétaire, la réalisation d'un guide pratique de management sous forme de fiches à destination de tous les responsables d'équipe, la poursuite de la mise en place du nouvel organigramme et de l'installation des comités de direction transversaux au sein des nouvelles directions générales, ...

### **Focus sur la simplification administrative**

La simplification administrative touche particulièrement les usagers de la Province de Liège et tient compte de la nécessité d'améliorer la qualité des services que la Province de Liège leur

rend. Par usagers, nous entendons les pouvoirs locaux, les citoyens, les entreprises et les associations. Notre province aujourd'hui se veut encore plus au service du public.

La simplification administrative va donc mettre en œuvre des moyens adéquats pour simplifier l'organisation de l'Administration, faciliter l'accès aux informations et diminuer la charge administrative des usagers dans une procédure. Les mots clés sont donc « accessibilité », « transparence », « lisibilité », « simplicité ».

Même si la simplification administrative est en finalité (directe ou indirecte) orientée « usagers », il s'agit d'une démarche win-win, qui apporte des avantages aussi bien pour l'utilisateur que pour l'administration.

**Pour l'utilisateur**, la simplification lui permettra:

- de bénéficier d'une information claire en amont sur les services offerts par la Province et sur les démarches à suivre,
- de réaliser des démarches administratives plus simples,
- de faciliter son accès aux formalités administratives (utilisation des TIC),
- d'avoir plus de transparence dans la gestion de son dossier,
- ...

**Pour l'administration**, la simplification permettra au fonctionnaire de se concentrer sur les services donnés aux usagers et lui permettra de se consacrer aux tâches réellement utiles et essentielles (éviter les doubles tâches, les redites, les délais trop longs, ...). De plus, dans le contexte budgétaire actuel, la simplification est un outil important permettant de limiter les dépenses (moins de temps consacré à l'encodage grâce aux formulaires en ligne, moins de papiers, meilleure répartition des effectifs, ...). Tout ceci facilitera la mise en valeur d'une administration moderne et efficace.

Un plan d'action de simplification administrative est proposé. Les projets regroupent aussi bien des projets à destination des usagers externes des services provinciaux que les usagers internes (administration). Ces projets sont directement conçus et proposés par les Directions générales.

Parmi ces projets, citons :

- la création d'un portail web unique orienté usager visera à faciliter l'accès à l'information de tous les usagers de la Province de Liège. Ce projet sera réalisé en collaboration avec l'ensemble des services et la Direction des Systèmes d'Information ;
- la mise en place de formulaires intelligents à disposition des usagers et des services provinciaux facilitera les échanges entre ceux-ci et accélérera le processus de réponses aux usagers ;
- la simplification du processus d'une demande de subvention ;
- l'accélération de la procédure de remboursement du minerval pour les étudiants-boursiers ;
- la création d'un guide « Citoyen » qui regroupera l'ensemble des services que la Province lui propose.

### **La délégation**

La délégation peut être vue comme un des outils de la simplification. En effet, il s'agit souvent de diminuer le nombre d'étapes dans les processus, ce qui aura un effet non négligeable sur la durée de ceux-ci. Il s'agit également de responsabiliser l'ensemble des acteurs de la ligne hiérarchique et de vérifier qu'à chaque intervention correspond une valeur ajoutée.

**Le guide pratique** à destination des responsables d'équipe sera élaboré de manière transversale en s'appuyant sur l'expertise des services concernés. Il contiendra des fiches

outils explicatives et synthétiques en réponse aux différentes situations auxquelles peuvent être confrontés les responsables d'équipes.

\*  
\* \*

## **AFFAIRES SOCIALES**

Dans le cadre de la Déclaration de Politique générale de la Province de Liège 2006-2012, le Département des Affaires sociales a fait siens les objectifs annoncés en début de législature redéploiement – solidarité – proximité.

Au-delà de cette perspective cohérente, la Maison du Social a initié et fait évoluer différents projets, dans une perspective d'intensification des services rendus aux publics cibles. Ainsi, différentes évolutions sont à pointer :

Dès 2007, la Maison du Social a initié un important **redéploiement** notamment en intensifiant dès 2007 **la lutte contre la consommation de cannabis** avec l'ouverture d'un premier Point Cannabis à Liège suivi par ceux de Seraing, Visé, Waremme et Herstal.

Au début de l'année 2011, le Point Cannabis a pris l'appellation de « Point Cannabis-Alcool » pour prendre en compte les **consommations excessives ou inappropriées d'alcool, particulièrement chez les jeunes**. Ce service accueille les jeunes âgés de 12 à 25 ans afin de leur proposer un accompagnement psycho-social ou des informations. L'entourage de ces jeunes peut également s'adresser au Point Cannabis-Alcool pour collecter des informations ou partager leur expérience de vie.

Restant en phase avec les réalités de notre société, la Maison du Social de la Province de Liège s'est associée au RéZéa de la Ville de Verviers afin de créer un outil sur les **cyberdépendances**. Celui-ci sera utilisable fin de l'année 2012.

Souhaitant sensibiliser un nombre de plus en plus important de jeunes à la problématique des dépendances et, pour répondre à une réelle demande, la Cellule Assuétudes de la Maison du Social a intensifié ses actions de **prévention et de sensibilisation en milieu scolaire**.

Dans ce cadre, on notera comme projet 2012, la réactualisation du bus « Diabolo-Manques » dont l'objectif est de rencontrer les jeunes et d'aborder la problématique des assuétudes par le biais d'une exposition visant à éviter tout discours de diabolisation autour de ce phénomène.

Toujours dans le cadre du redéploiement de nos activités, le phénomène des **violences conjugales et plus largement intrafamiliales**, a fait l'objet de plusieurs initiatives qui continueront à se développer en 2012. Citons notamment la poursuite des permanences « Violences conjugales » au sein de plusieurs communes de la Province de Liège ou encore la poursuite du réseau socio-judiciaire avec la mise en place des plateformes au sein des arrondissements de Huy, Liège et Verviers.

La Maison du Social est également attentive à la problématique des **enfants exposés à la violence conjugale**. Ceux-ci ont d'ailleurs récemment été reconnus comme enfants « maltraités » par le Délégué général aux Droits de l'Enfant. Il s'agit de réunir différents acteurs de terrain et ce afin de renforcer ou d'instaurer des collaborations en la matière (Associations spécialisées, justice, services de police, ONE, ...).

A l'issue de ces réunions, un protocole d'intervention sera mis en place, résultant d'une collaboration Ville de Liège – Province. En 2012, la Maison du Social continuera à mener une

participation active et un rôle de coordination de la **Campagne Ruban Blanc** qui se déroulera traditionnellement entre le 25 novembre et le 6 décembre.

La **promotion de l'égalité des femmes et des hommes** sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision reste encore et toujours un sujet d'actualité. Le Service Egalité des Chances poursuit les projets entamés en 2011 et en développera de nouveaux afin de traiter l'égalité entre les hommes et les femmes ; seront, entre autres, abordées les mutilations génitales féminines. Le Service, à travers le Portail « Accueil des Enfants » poursuivra également ses contacts avec les communes et les structures d'accueil afin d'offrir une information de qualité aux parents.

La problématique de la **traite des êtres humains** a également retenu notre attention. Ainsi un groupe de travail initié en 2008 continuera à se réunir régulièrement en 2012 et ce, afin de poursuivre un travail de sensibilisation de différents publics : forces de police, victimes potentielles, ... Le travail prendra différentes formes de concrétisation (campagne d'affichage, organisation de formations, ...)

La **Solidarité** s'exprimera à travers le quatrième **salon du Volontariat** qui se tiendra à Liège du 10 au 12 février 2012. Pour rappel, il s'agit d'aider volontaires et associations à se rencontrer, se connaître et se faire connaître. Parallèlement à l'organisation de ce Salon, la Cellule Volontariat continuera en 2012 à organiser des permanences permettant de croiser besoins des associations et propositions de candidats volontaires, à gérer un site internet poursuivant le même objectif.

Durant l'année 2012, ce pôle d'activité continuera à être encouragé et valorisé. En effet, cet encouragement est essentiel pour, d'une part, assurer la continuité des services proposés par bon nombre d'organisations sociales en province de Liège, et d'autre part, permettre aux citoyens qui le souhaitent, d'offrir ou de continuer à offrir leur temps et leurs compétences à ceux qui en ont le plus besoin.

Parce que l'avenir se prépare avec les plus jeunes, à l'écoute de leurs problèmes et de leurs difficultés, le **CIPREA (Centre provincial d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent)** poursuivra en 2012 ses actions en milieu scolaire (en maternelle, primaire et début du secondaire).

Notons en 2012, l'organisation d'une semaine bientraitance dans une école d'enseignement spécialisé secondaire, un stage d'été en juillet 2012 pour les enfants issus des familles défavorisées de Liège ou encore la réalisation d'un baromètre du bien-être (enquête réalisée auprès d'enfants de 4<sup>ème</sup> année primaire).

En amont du CIPREA, le **Centre d'Aide à Domicile** continue à intervenir auprès des familles en difficultés chez qui il est constaté des négligences envers les enfants. Le but est de protéger les jeunes enfants en danger en leur permettant de vivre et d'évoluer dans leur milieu familial tout en respectant chaque membre de la famille avec ses déficiences mais également ses ressources.

Devant l'implacable réalité des chiffres concernant le **suicide** en province de Liège, la Commission de Prévention du suicide du Département des Affaires sociales a décidé de mettre en place **un réseau de sentinelles en prévention du suicide à l'attention de la population**. « Les sentinelles » sont des personnes qui, au sein d'un groupement (professionnel, scolaire ou de loisirs) sont formées pour détecter les signes de détresse chez leurs pairs, établir un dialogue et encourager ces personnes à entrer en contact avec des professionnels de l'aide psychologique.

Une première étape de *formation de formateurs de sentinelles* est d'ores et déjà en cours au niveau de la Province de Liège et de ses agents, avant une extension dès 2012 vers l'ensemble des citoyens de la province.

Les **Special Olympics**, depuis plus de trente ans déjà, organisent les jeux de la différence permettant l'insertion et la reconnaissance sociales via la pratique du sport pour les personnes ayant un **handicap mental**. Les **Jeux Special Olympics** auront lieu pour la troisième fois en Province de Liège du mercredi 16 au samedi 19 mai 2012 dans le cadre d'un partenariat récurrent entre les Special Olympics, la Ville de Seraing, l'Université de Liège et la Province de Liège. Ils réuniront quotidiennement 3000 athlètes issus des trois régions linguistiques du pays.

Enfin, toujours sur le thème de la Solidarité, le 1er octobre de chaque année, les personnes âgées sont mises à l'honneur dans le cadre d'une journée internationale qui leur est dédiée. Pour répondre à la solitude et à l'isolement qui sont trop souvent le lot de personnes vivant en Maisons de repos, le Département des Affaires sociales de la Province de Liège lance une opération originale. 2000 élèves de 3ème maternelles, accompagnés de leurs enseignants, vont offrir une fleur à chaque résident de la Maison de repos la plus proche de leur Etablissement scolaire.

Cette initiative sera l'occasion de mettre en exergue l'année 2012 comme étant **l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations** au cours de laquelle de nombreuses manifestations seront programmées en Province de Liège.

La **Proximité** sera comme chaque année une priorité du Département des Affaires sociales que ce soit par l'octroi de soutien financier et/ou logistique ou encore par l'organisation de nombreuses formations, journées d'études, conférences et colloques.

Le projet « phare » de 2011 est sans nul doute la mise en route et le développement d'un nouvel « espace » intitulé **l'openado** (orientation-prévention-enfants-adolescents). Le public de ce service est composé essentiellement d'adolescents, d'enfants et de parents. Ils peuvent en effet, retrouver tous les services de la Maison du Social en un point central.

Les missions de l'openado sont l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation, l'accompagnement psychologique et la prévention. Après le succès du premier cycle de conférences ciblant les problématiques que peuvent rencontrer les parents (cyberdépendance, consommation d'alcool, ...), un deuxième et un troisième cycle seront lancés lors de l'année 2011-2012 (de septembre à novembre 2011 et de janvier à juin 2012).

Dans le cadre de la relation parent-enfant qui est au centre de nos missions, nous allons lancer un **cycle d'ateliers thématiques ciblant les parents**. Ces ateliers de parents aborderont différents thèmes tels que l'autorité, la colère de l'enfant, les disputes entre frères et sœurs, ... Ces ateliers seront réalisés en partenariat avec l'asbl Déparents Douceur.

Pour finir, l'équipe de l'openado a la volonté de travailler en partenariat avec le réseau associatif de la Province de Liège pour tout ce qui concerne le secteur psycho-médico-social. C'est la raison pour laquelle, elle rencontrera ses différents partenaires afin d'assurer la meilleure orientation possible.

Enfin, comme chaque année, nous souhaitons souligner le rôle essentiel joué par le **Service des Interventions financières à caractère social**.

Ce Service propose des **prêts hypothécaires et complémentaires** aux personnes ayant un revenu modeste.

Existent également d'autres prêts tels que les **prêts d'études** et les **prêts installation jeunes**.

En outre, le Service poursuit sa politique de lutte contre l'isolement des personnes fragilisées que ce soit par le biais des **primes téléphoniques et/ou de télévigilance** ou par le biais des divers **subsidés à caractère social** octroyés à des ASBL œuvrant dans les secteurs de la détresse, du handicap physique et/ou mental, de la promotion familiale, ...

# **Budget ordinaire 2012**

Dans la présentation qui va suivre, il a été procédé à des regroupements fonctionnels destinés à comparer les ventilations de chaque budget ou de chaque fonction.

Ces regroupements ont été effectués en tenant compte de la liste de base des fonctions de la "Nouvelle Comptabilité provinciale" telle que publiée dans l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la Comptabilité provinciale.

Les regroupements opérés restent les suivants :

- **Non imputables aux fonctions**
  - Recettes et dépenses générales
  - Dettes générales
  - Fonds
  - Impôts
  - Assurances
- **Administration générale**
  - Autorités provinciales
  - Administration provinciale
  - Patrimoine privé
  - Services généraux
  - Calamités et étranger
- **Ordre public et sécurité**
- **Communications, Voies navigables**
  - Communications routières
  - Voies navigables – hydraulique
- **Economie**
  - Economie, Commerce et artisanat
  - Industrie et énergie
  - Tourisme
- **Agriculture**
- **Enseignement**
  - Enseignement – Affaires générales
  - Centres Psycho-médico-sociaux
  - Enseignement secondaire
  - Enseignement supérieur
  - Enseignement pour handicapés
- **Culture, Loisirs, Cultes et laïcité**
  - Complexes de délasserment
  - Formation de la jeunesse
  - Culture, loisirs, fêtes et cérémonies
  - Sports, délasserments de plein air, parcs
  - Arts
  - Cultes et laïcité
- **Action sociale et Santé publique**
  - Interventions sociales et famille
  - Soins de santé
  - Hygiène et salubrité publique
- **Logement et aménagement du territoire**

## **ASPECT GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE**

Le projet de budget ordinaire, pour l'exercice propre, de la Province de Liège inclut des subventions-traitements, qui s'équilibrent en recettes de transferts et dépenses de personnel, pour un montant total de 120.431.980 €.

Attendu que ces montants ne transitent pas par la trésorerie provinciale, mais font l'objet de mandats en écriture, et sont donc sans impact sur le résultat budgétaire, nous n'examinerons le budget provincial que hors subventions-traitements.

Dans cette mesure, l'aspect général du budget 2012 ordinaire se présente comme suit :

### **1.- Recettes du budget ordinaire :**

- Recettes de prestations :	42.199.904,00 €
- Recettes de transferts :	225.710.668,00 €
- Recettes de dette :	10.126.462,00 €

Soit un total de **278.037.034,00 €**

Comparativement au budget initial 2011 (270.759.047,50 €), les recettes évoluent à la hausse de **2,69 %**.

### **2.- Dépenses du budget ordinaire :**

- Dépenses de personnel :	187.667.840,00 €
- Dépenses de fonctionnement :	48.501.033,00 €
- Dépenses de transferts :	19.600.172,00 €
- Dépenses de dette :	26.044.210,00 €

Soit un total de **281.813.255,00 €**

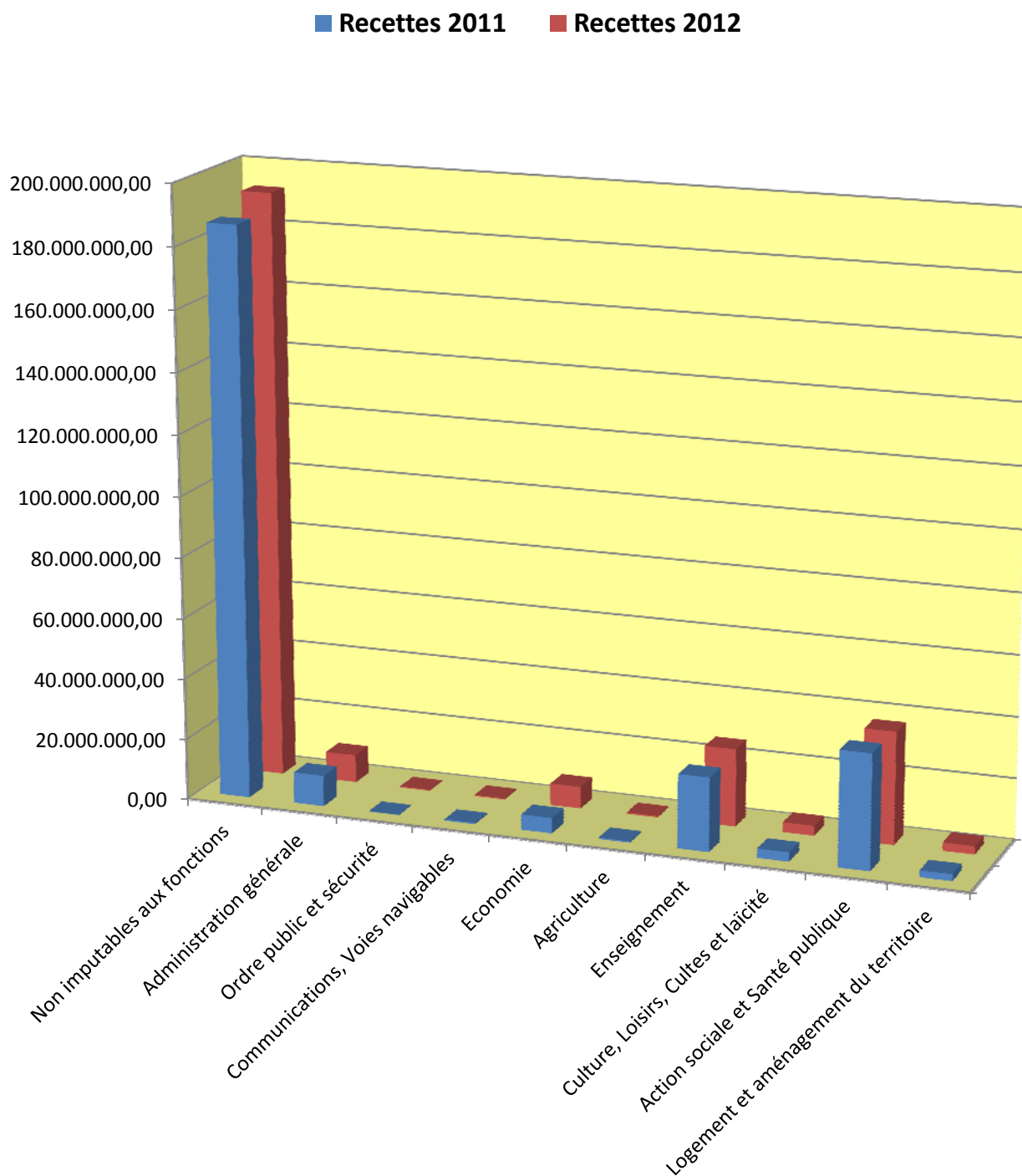
Comparativement au budget initial de 2011 (271.092.134,69 €), les dépenses augmentent globalement de **3,95 %**.

Le résultat de l'exercice propre, soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, est en mali de 3.776.221,00 €.

Le résultat global de l'exercice 2012, intégrant le résultat budgétaire présumé au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et les dépenses des exercices antérieurs, ainsi que les prélèvements sur les réserves, présente un boni de **172.113,55 €**.

N.B. : A l'heure de l'élaboration du présent document, le Collège ne dispose pas de la circulaire budgétaire pour l'élaboration des budgets 2012 dans les provinces wallonnes.

## Vue générale du budget ordinaire par fonction



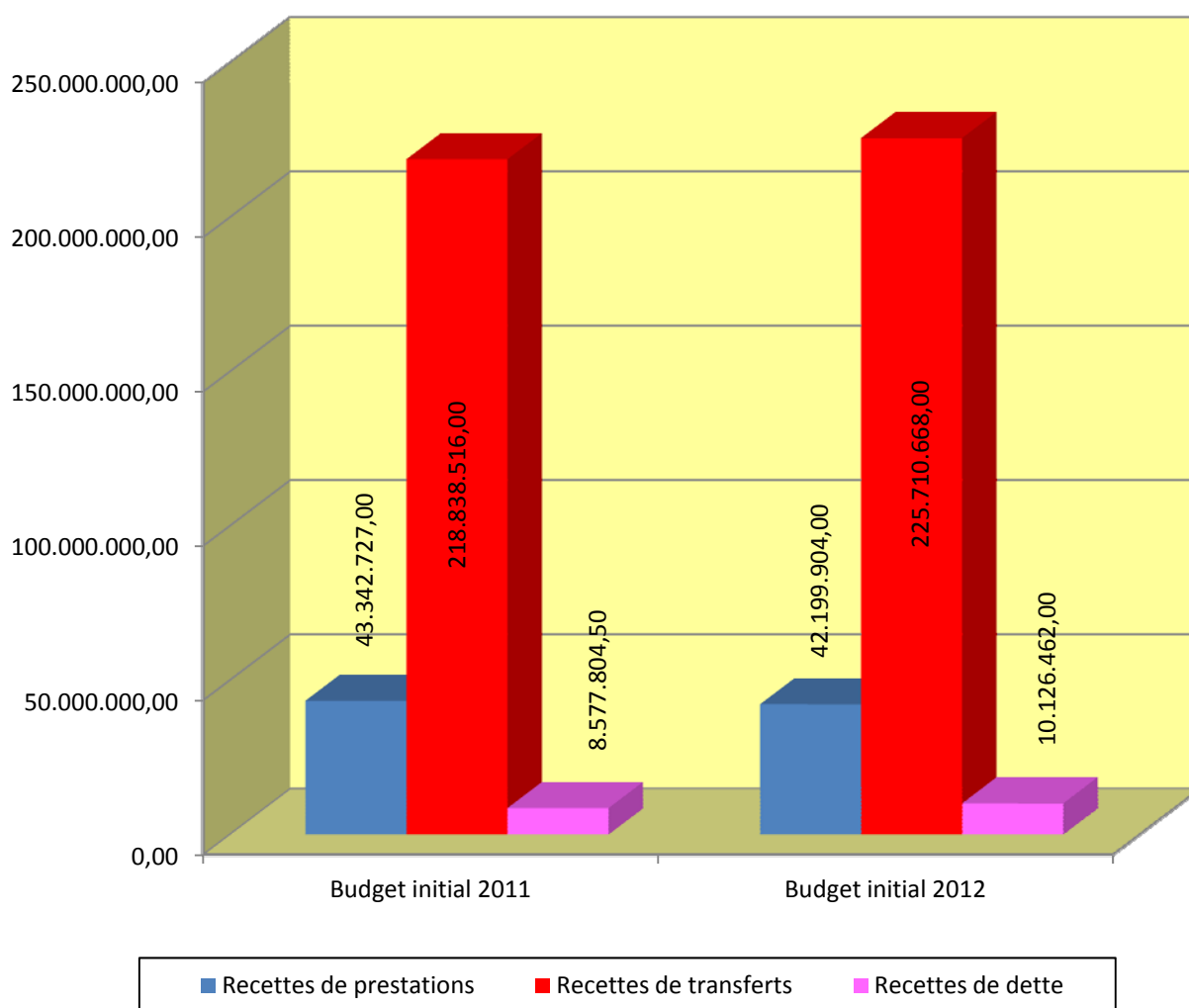
## RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires sont celles qui sont perçues au moins une fois lors d'un exercice budgétaire et qui assurent à la province des revenus réguliers.

Dans le budget, les recettes sont classées, par nature, en :

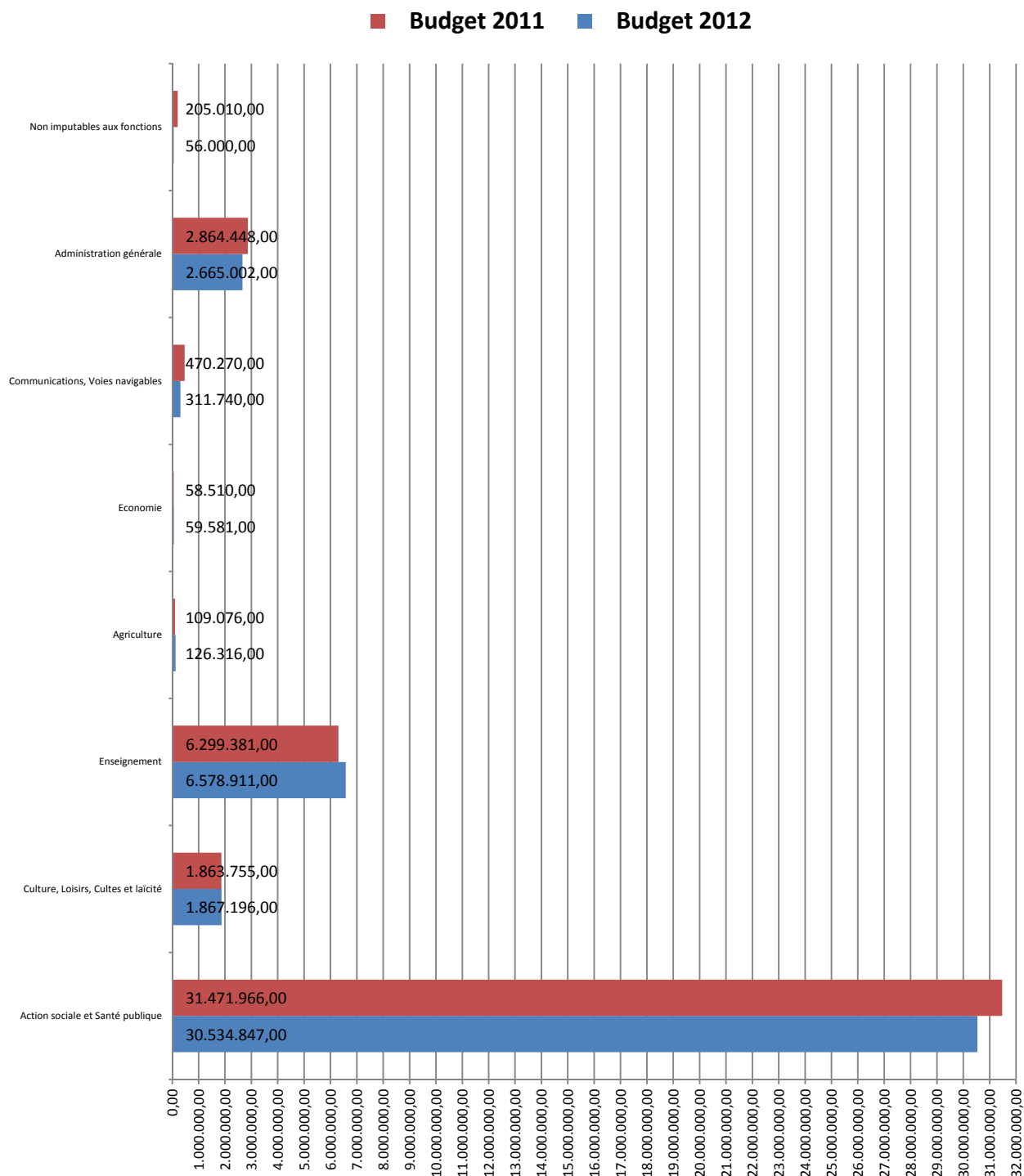
1. Recettes de prestations : il s'agit des recettes courantes provenant de services rendus par la province ou de la fourniture de biens soit aux entreprises et ménages, soit aux autres pouvoirs publics.
2. Recettes de transferts : il s'agit de revenus ou de certains capitaux provenant des autres pouvoirs publics, des ménages ou des entreprises comme par exemple les taxes, impôts, les subventions traitements et de fonctionnement ou encore le Fonds des provinces.
3. Recettes de dette : celles provenant des créances ou du patrimoine provincial. Exemples : les dividendes provenant des participations provinciales, intérêts créditeurs sur les comptes bancaires, ...

### Evolution des recettes ordinaires



## RECETTES DE PRESTATIONS

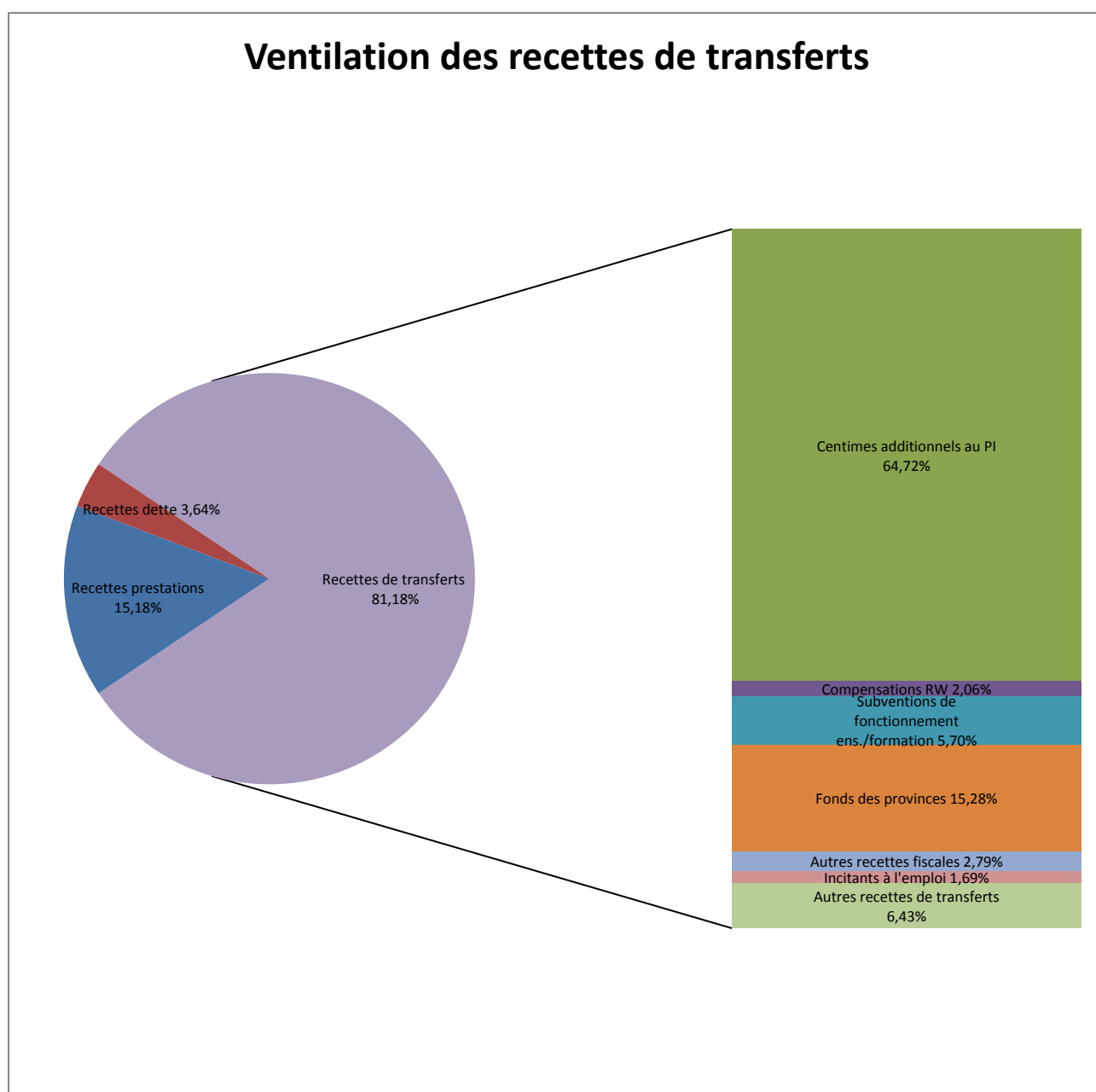
### Evolution des recettes de prestations par fonction



Les recettes de prestations représentent 15,18 % des recettes ordinaires au budget 2012.

Les prévisions en la matière reflètent, de manière générale, l'évolution des droits constatés, soit – 2,64 % par rapport au budget initial 2011.

## RECETTES DE TRANSFERTS



Les recettes de transferts représentent 81,18 % des recettes ordinaires au budget 2012. Elles sont prévues en augmentation de 3,18 % par rapport au budget initial 2011.

Le graphique ci-avant permet d'apprécier l'importance relative des diverses recettes de transferts.

Les centimes additionnels au précompte immobilier (taux fixé en 2002 : 1500) constituent 52,54 % de l'ensemble des recettes ordinaires.

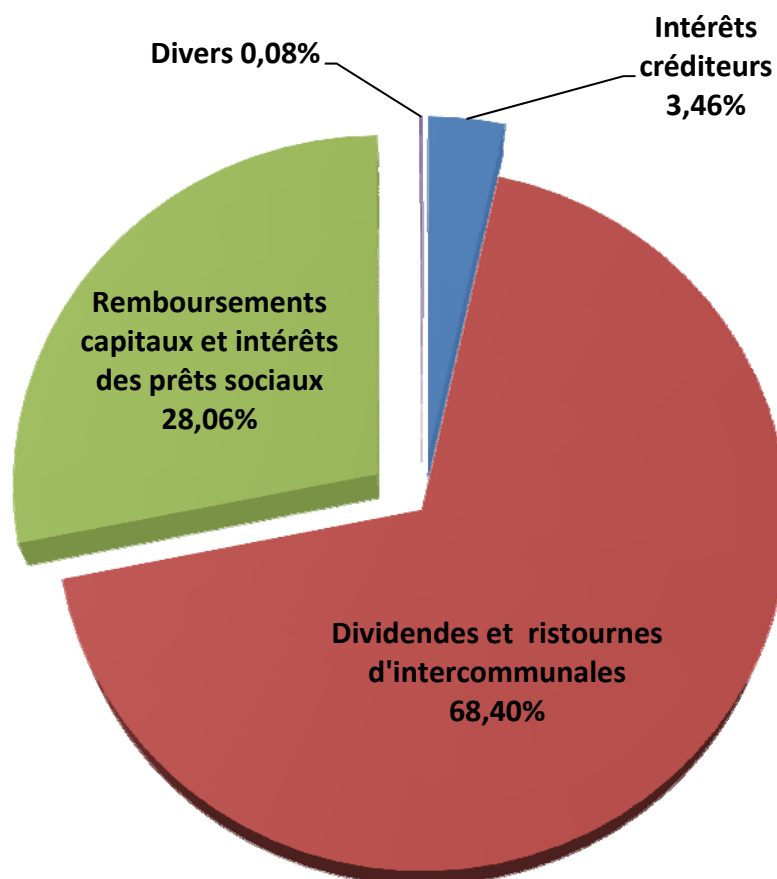
Pour l'avoir longuement évoqué au cours de la législature, nous ne reviendrons pas sur le fait que la Province a, d'initiative, supprimé 15 taxes.

A défaut de recommandations émises par le Ministre de tutelle, le Collège vous propose de maintenir aux allocations inscrites en 2011 :

- Le fonds des provinces (32.773.415 EUR), ainsi que la quote-part (5 %) dans le financement général des provinces relative aux partenariats (1.724.916 EUR),
- Les recettes compensatoires résultant :
  - du décret d'équité fiscale et d'efficacité environnementales pour le parc automobile et les maisons passives du 10 décembre 2009, prévoyant la modification des conditions d'octroi de l'exonération du précompte immobilier pour les immeubles inoccupés ou improductifs en requérant une inoccupation ou une improductivité de 180 jours au lieu de 90 et ne bénéficiant que durant 12 mois,
  - de la non-perception des centimes additionnels sur certains immeubles,
  - de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 253, 255, 257, 258 et 518 du Code des impôts sur les revenus 1992
- Les redevances d'occupation du domaine public par le réseau électrique et le réseau gazier.

## RECETTES DE DETTE

### Répartition par nature



Les recettes de dette représentent 3,64 % des recettes ordinaires au budget 2012.

Considérant l'évolution actuelle des taux d'intérêts, les intérêts créditeurs sont inscrits à 350.000 EUR (629.659,72 EUR perçus en 2010).

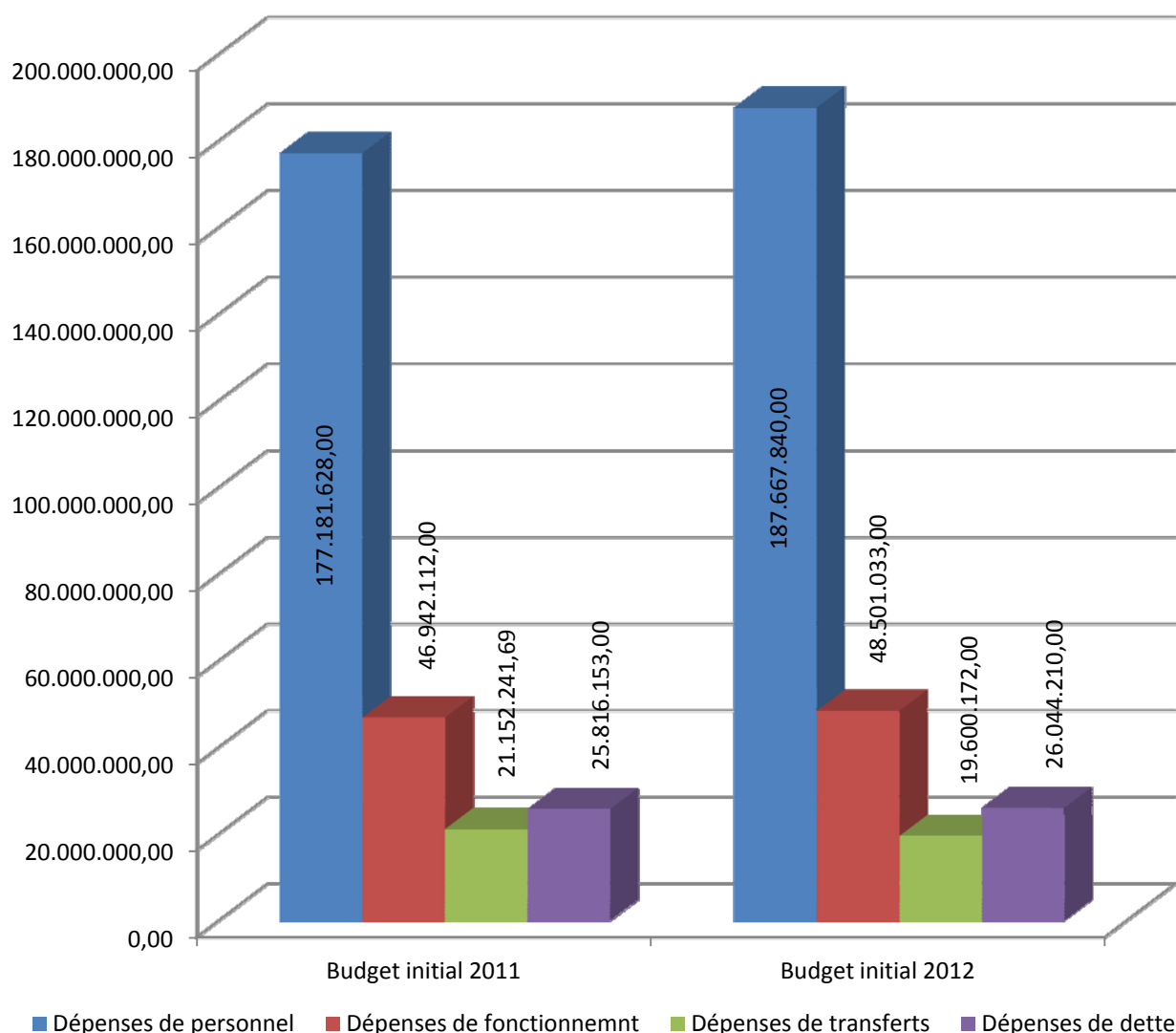
Compte tenu des crises successives, et notamment de la situation du Holding Communal, il est prévu de ne percevoir en 2012 aucun dividende pour les parts A et B détenues par la province. Un euro symbolique est inscrit en regard des articles concernés.

## DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont classées dans quatre rubriques :

1. Dépenses de personnel : les dépenses portées sous cette rubrique couvrent la rémunération du personnel au sens large et englobent également les charges patronales. A titre d'exemple : traitements et salaires, pécules de vacances, cotisations patronales à l'ONSSAPL, les pensions à charge de la province, les frais de déplacements du personnel, du domicile vers le lieu de travail, mais aussi les rémunérations des mandataires et les jetons de présence,...
2. Dépenses de fonctionnement : il s'agit des dépenses couvrant l'activité courante des services et établissements provinciaux. Exemples : frais de téléphone, informatique, frais de fonctionnement des bâtiments,...
3. Dépenses de transferts : sont classés sous cette rubrique les moyens financiers affectés par la province au profit d'autres organismes du secteur public ou privé ou aux particuliers. Exemples : subsides, participation au déficit des hôpitaux,...
4. Dépenses de dette : cette rubrique comprend les dépenses effectuées pour le remboursement des emprunts contractés par la province, notamment les intérêts et les amortissements des emprunts.

### Evolution des dépenses ordinaires



## DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel représentent 66,59 % des dépenses ordinaires au budget 2012 (65,36 % à l'initial 2011)

Elles sont en augmentation de 5,92 % par rapport au budget initial 2011.

Le tableau ci-après fait apparaître que ce sont les cotisations à l'ONSSAPL qui engendrent, pour l'essentiel (+ 6.321.438 EUR), un tel pourcentage d'augmentation.

Rappelons, pour autant que de besoin, que l'augmentation de 3 % du taux des cotisations à l'ONSSAPL n'était pas connue lors de l'élaboration du budget initial 2011. Les allocations budgétaires ont été adaptées lors d'une modification budgétaire.

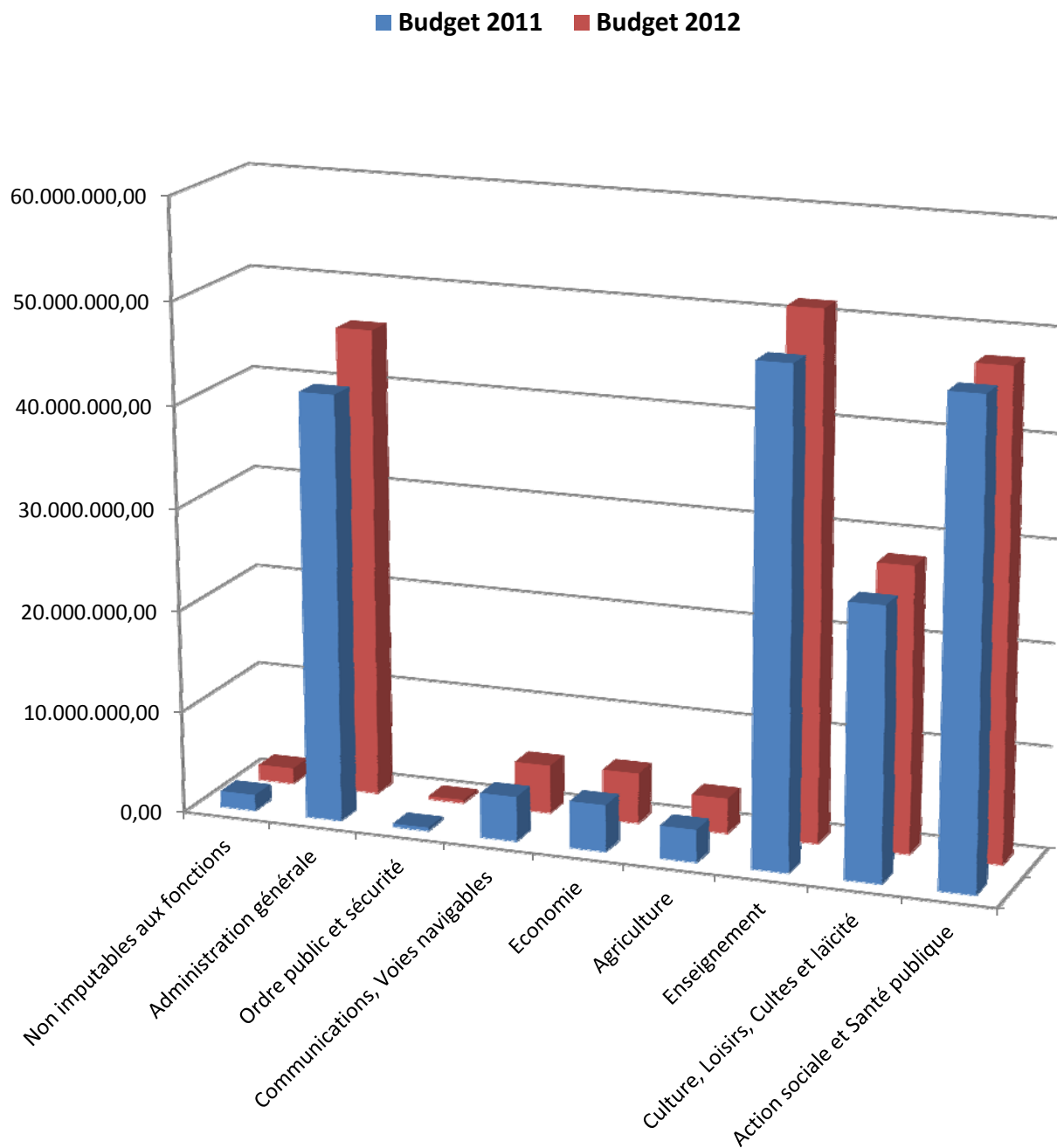
Par ailleurs, les prévisions 2012 sont établies en tenant compte d'une réforme du financement des pensions des agents nommés des administrations provinciales et locales et notamment de l'introduction de cotisations supplémentaires au titre de responsabilisation.

Pour le surplus, les prévisions sont établies sur la base :

- de l'effectif en place,
- des évolutions de carrière,
- d'une indexation des salaires début 2012 ; Actuellement, le Bureau Fédéral du Plan estime que le prochain dépassement de l'indice pivot pourrait se produire en février 2012.

Dépenses de Personnel	Budget initial 2011	Budget initial 2012
Rémunérations <i>Evolution N/N-1</i>	118.680.011	121.781.931 <i>2,61%</i>
Allocations sociales <i>Evolution N/N-1</i>	7.942.290	7.874.832 <i>-0,85%</i>
Cotisations patronales sécurité sociale <i>Evolution N/N-1</i>	21.211.784	21.914.241 <i>3,31%</i>
Pensions <i>Evolution N/N-1</i>	25.651.823	31.973.261 <i>24,64%</i>
Abonnements sociaux <i>Evolution N/N-1</i>	509.738	499.434 <i>-2,02%</i>
Assurances, SPMT, Primes syndicales <i>Evolution N/N-1</i>	1.715.621	1.903.939 <i>10,98%</i>
Remboursements de traitements <i>Evolution N/N-1</i>	1.470.361	1.720.202 <i>16,99%</i>
<b>Dépenses de personnel</b> <i>Evolution N/N-1</i>	<b>177.181.628</b>	<b>187.667.840</b> <i>5,92%</i>

## Evolution des dépenses de personnel



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent 17,21 % des dépenses ordinaires du budget 2012. Ce pourcentage est en légère diminution :

- en 2010 : 17,50 %
- en 2011 : 17,32 %

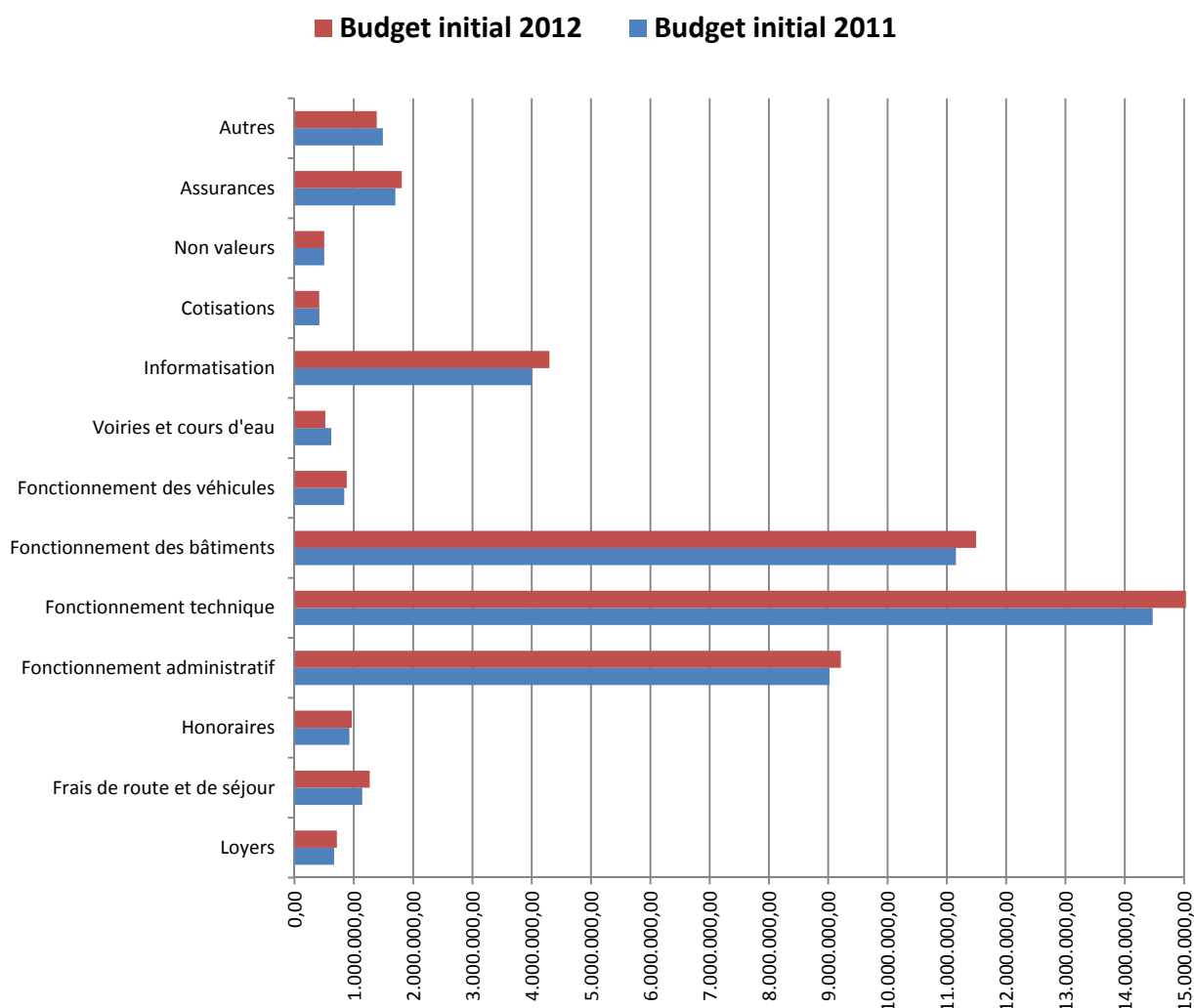
Ce type de dépenses fait l'objet d'un examen attentif en vue :

- de pouvoir les maîtriser conformément aux balises que la Province s'est fixée dans le cadre du Plan Stratégique de Gouvernance
- de rencontrer les besoins spécifiques des services et établissements provinciaux.

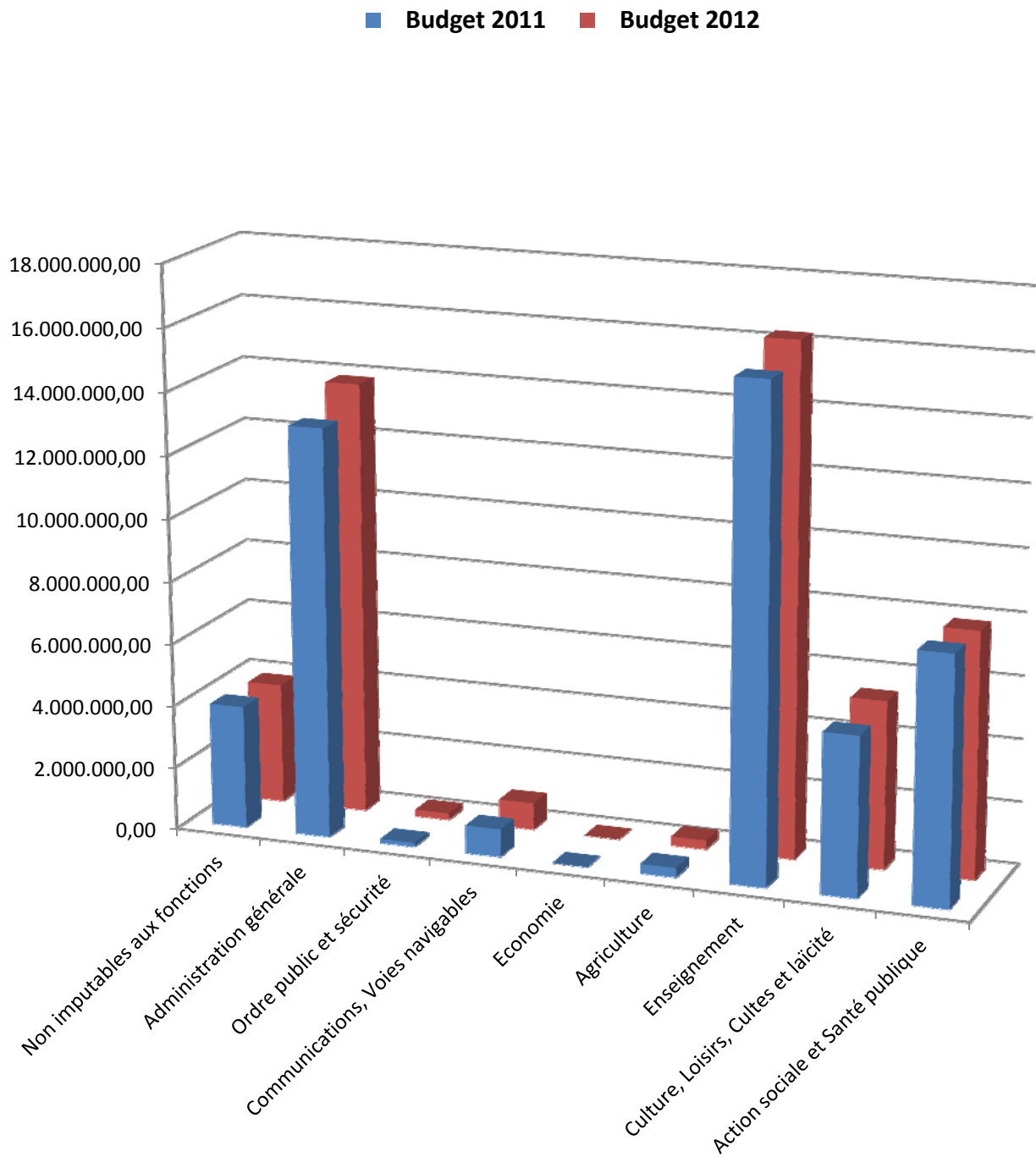
L'augmentation constatée au budget initial 2012 (+ 3,32 % par rapport au budget initial 2011) résulte, pour l'essentiel :

- de l'évolution générale du coût de la vie (énergies, notamment),
- de projets subsidiés pour lesquels des préfinancements provinciaux sont nécessaires,
- de dépenses obligatoires, telles que celles relatives aux élections 2012, à la pratique des métiers du cheval à l'IPEA La Reid, à la location de matériel de manutention du sel dans le cadre du marché d'approvisionnement en sel de déneigement

L'importance relative de la nature des dépenses provinciales peut être analysée comme suit :



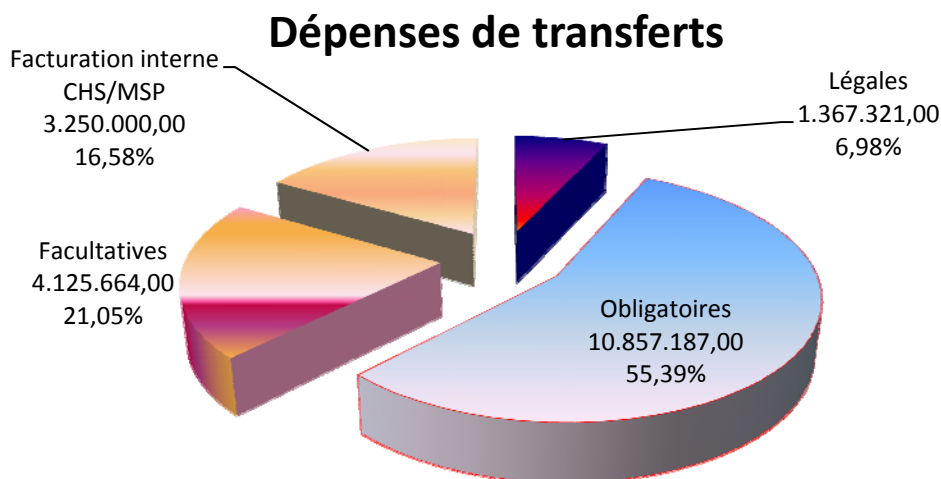
## Evolution des dépenses de fonctionnement par fonction



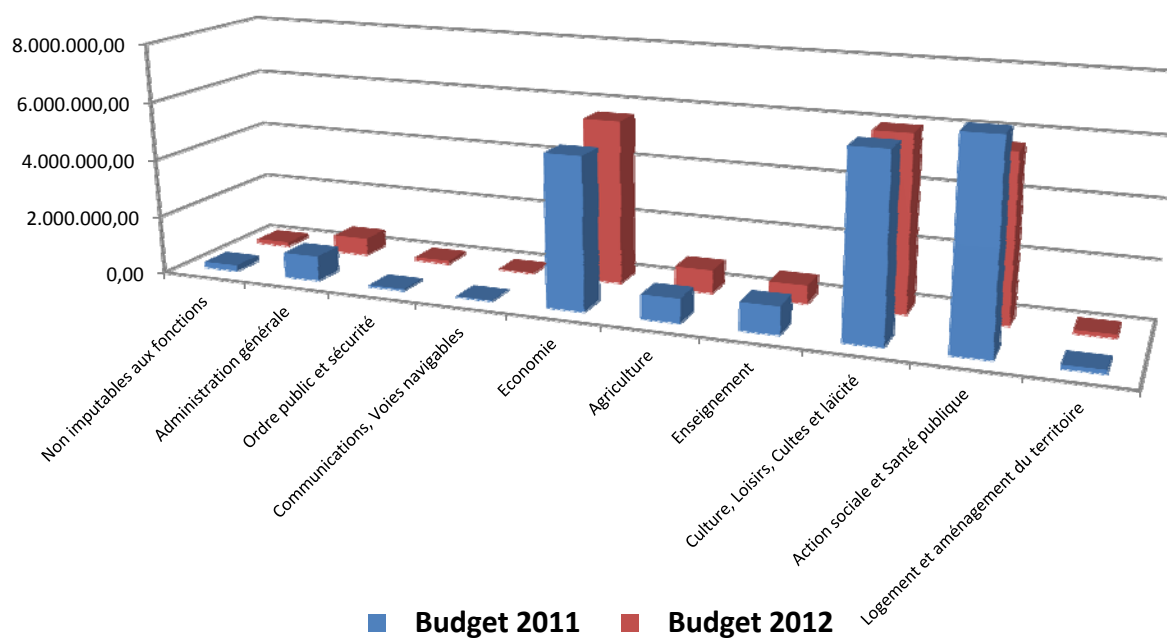
## DEPENSES DE TRANSFERTS

Nonobstant la facturation interne entre le Centre Hospitalier L'Accueil de Lierneux et la Maison de Soins psychiatriques, les dépenses de transferts sont de trois types ;

- obligatoires, soit celles imposées par des bases contractuelles (contrat de gestion, convention de collaboration ou de partenariat),
- légales car imposées par des voies légales ou décrétales,
- facultatives.



## Evolution des dépenses de transferts par fonction

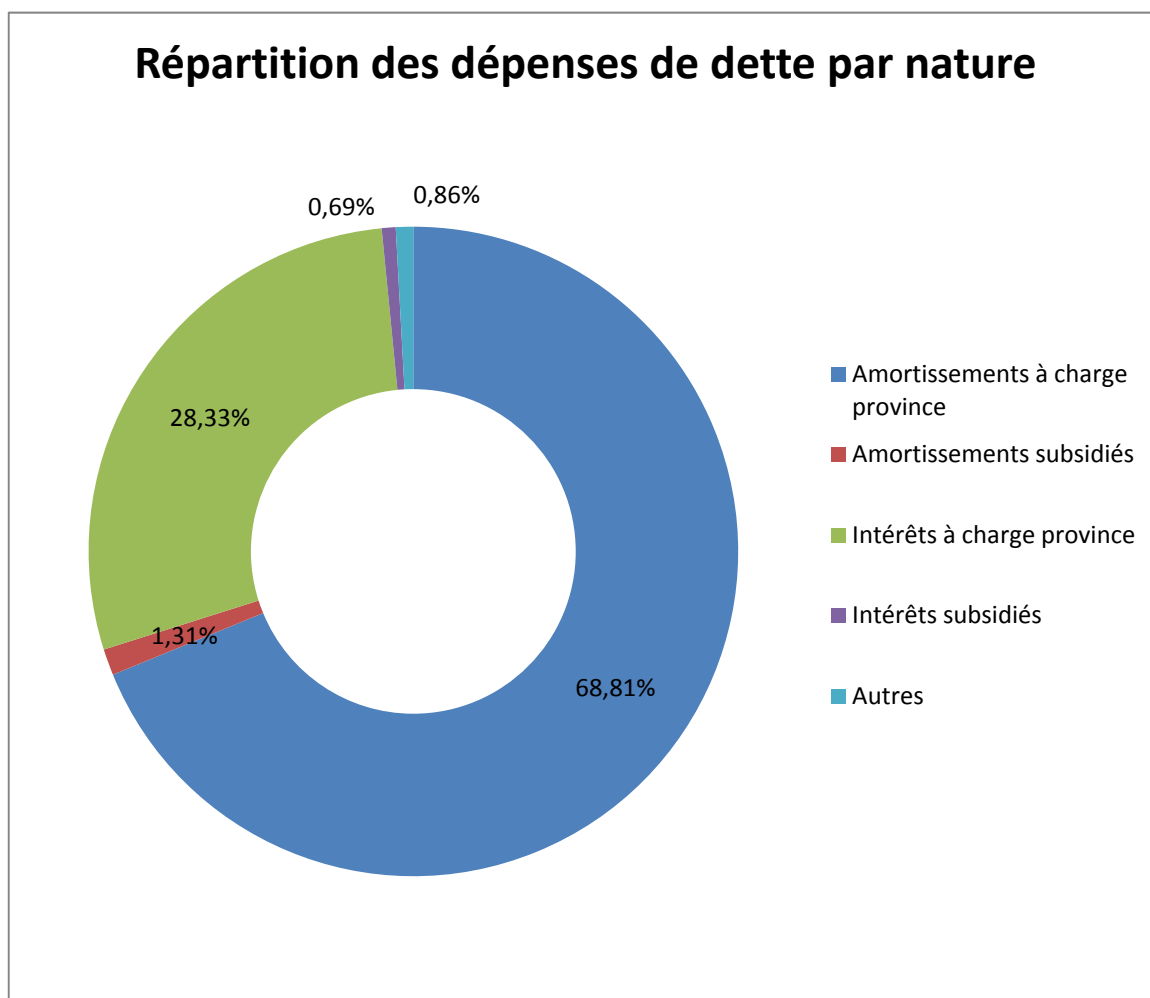


## DEPENSES DE DETTE

Les dépenses de dette représentent 9,24 % des dépenses ordinaires au budget 2012, contre 9,52 % au budget 2011.

Pour mémoire, les prévisions en matière de charges de dette comportent :

- 6 mois d'intérêts pour tous les emprunts à contracter faisant l'objet d'une résolution d'emprunts 2012, dont le montant est au budget initial de 19.727.300 EUR,
- 12 mois d'amortissement et intérêts des emprunts contractés par la province,
- 12 mois d'amortissement et intérêts ou prévision de dépenses relatives à d'autres dettes à charge de la province (Maison des sports, annuités souscrites,...),
- 12 mois d'intérêts pour les emprunts à contracter faisant l'objet de résolutions 2011 et antérieures.



Le solde à rembourser de la dette provinciale qui s'élevait à 198.052.164 EUR au 1<sup>er</sup> janvier 2006 est ramené au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 157.996.510 EUR.

La réduction de l'endettement est donc réelle, grâce notamment à la décision du Collège de limiter la résolution annuelle d'emprunts à 14 millions EUR et cela même si le montant de la résolution dépasse parfois ce montant.

Notons que le montant de la résolution d'emprunts 2012 respecte les recommandations, généralement énoncées par la Région en matière de stabilisation de la charge de la dette, en ce que les charges complètes d'intérêts et d'amortissement des emprunts faisant l'objet de la résolution 2012 (estimées à 1.483.884,25 EUR) n'excèdent pas la moyenne arithmétique des charges complètes d'intérêts et d'amortissement des emprunts venus à échéance au cours des années 2007 à 2011, ainsi qu'il apparait au tableau ci-après.

Année d'échéance	Amortissements des emprunts venus à échéance	Intérêts des emprunts venus à échéance	Charges annuelles des emprunts venus à échéance
2007	1.240.418,32	34.559,84	1.274.978,16
2008	1.109.021,94	33.494,24	1.142.516,18
2009	1.795.943,81	39.649,29	1.835.593,10
2010	2.474.908,37	69.420,37	2.544.328,74
2011	1.150.406,32	28.905,16	1.179.311,48
Total 5 années	7.770.698,76	206.028,90	7.976.727,66
Moyenne arithmétique			1.595.345,53

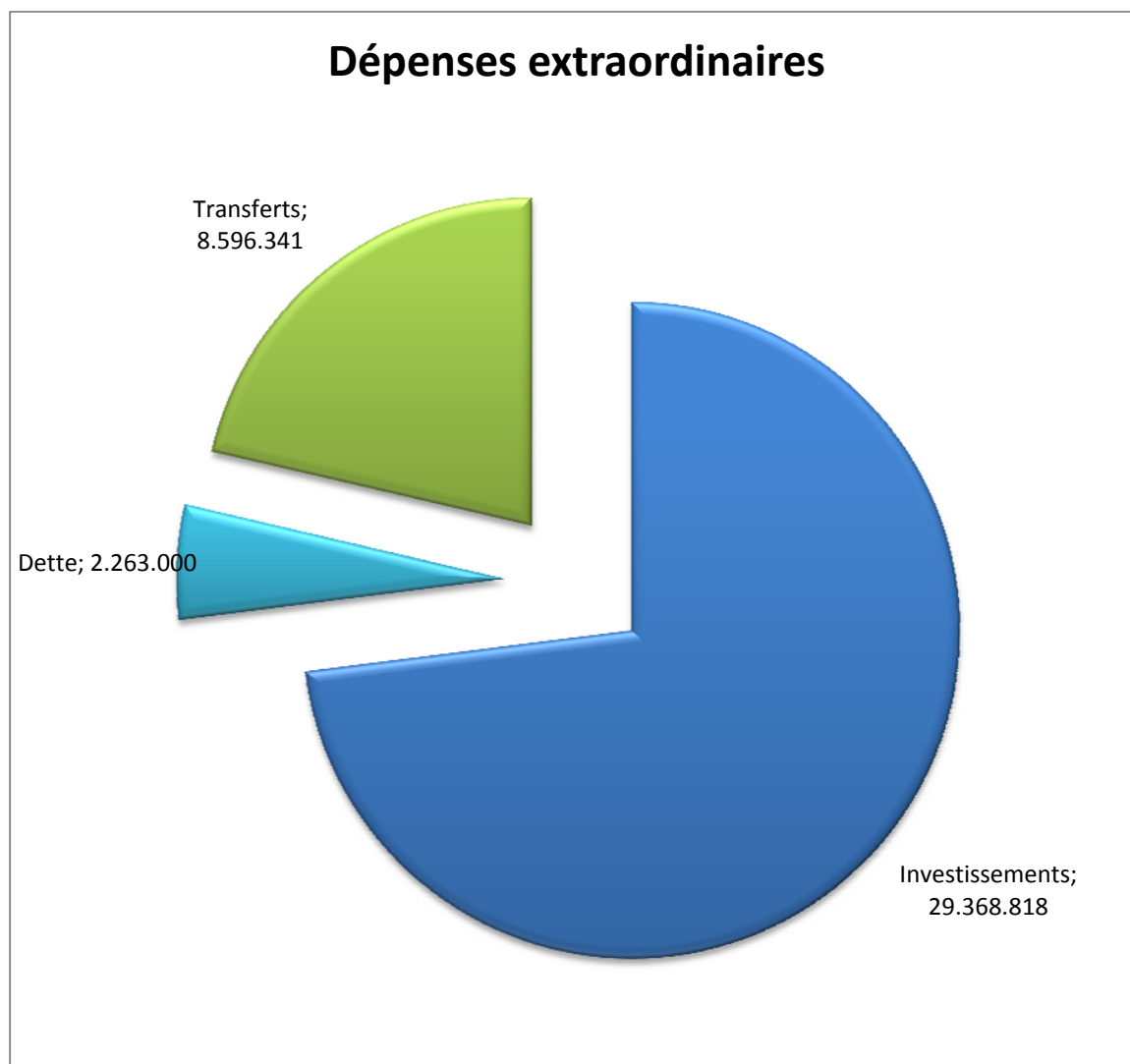
Il y a lieu de noter que le programme d'investissements 2012 est financé, par prélèvement sur les réserves prévues à cet effet, à concurrence de 9.025.000 EUR, en vue de limiter le recours à l'emprunt.

# **Budget extraordinaire 2012**

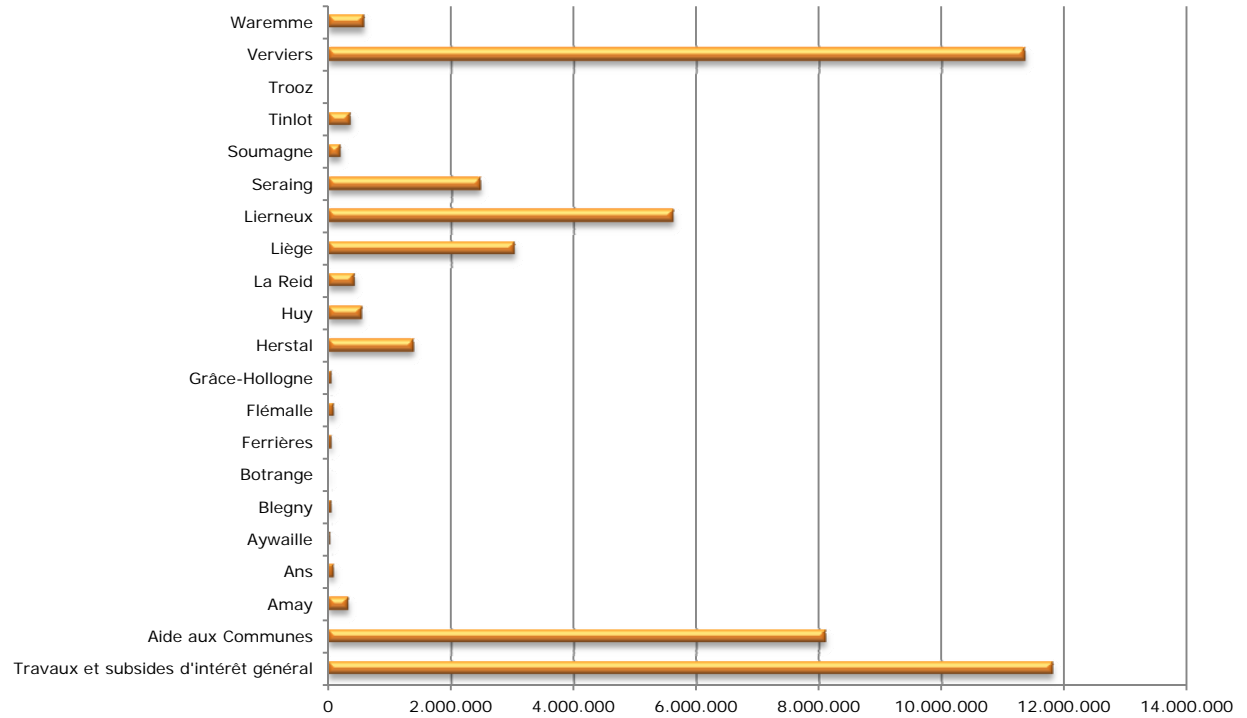
## PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2012

Les dépenses extraordinaires sont réparties en trois catégories :

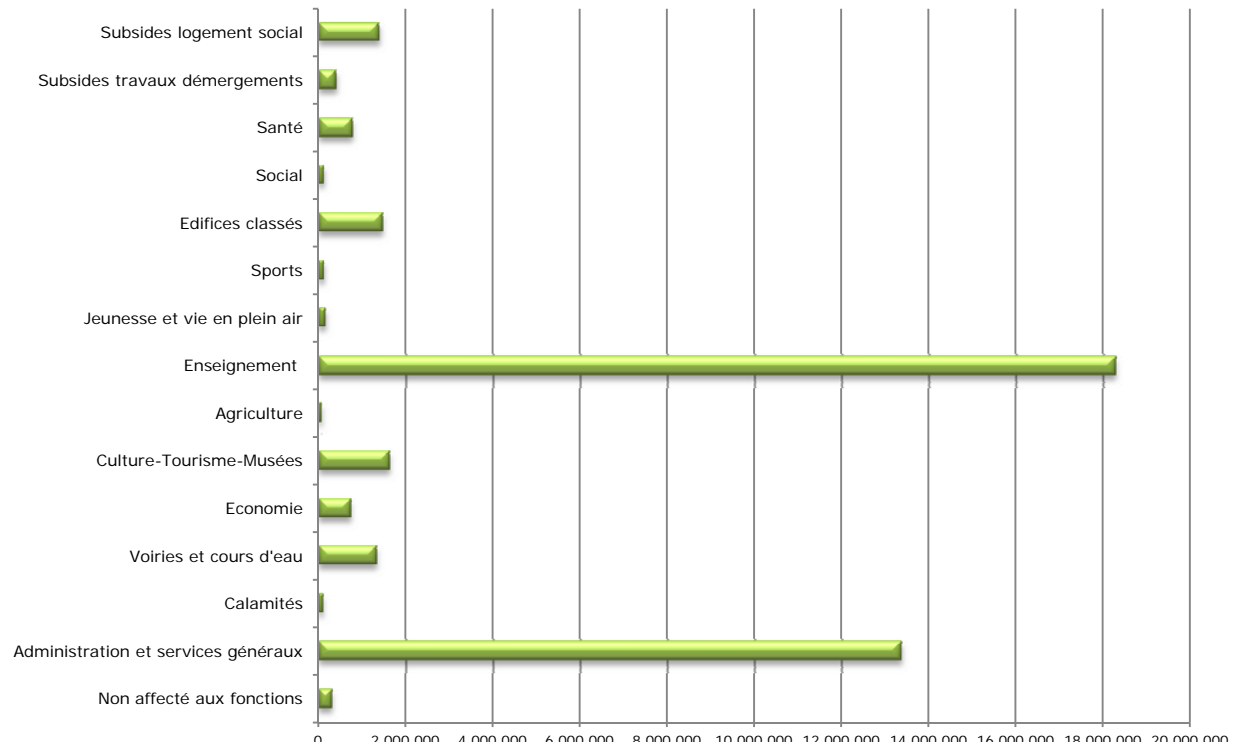
1. Transferts : ces dépenses couvrent les moyens financiers, les capitaux affectés par la province à titre de participation dans des investissements réalisés par des tiers. Exemples : subsides à des asbl pour l'achat de biens d'équipement durables,...
2. Investissements : il s'agit de dépenses afférentes aux investissements mobiliers et immobiliers. Exemples : achat de terrains et bâtiments, aménagement d'immobilisés,...
3. Dette : sont repris sous cette rubrique les crédits octroyés et les prises de participations. Exemples : prêts à la construction, aux jeunes ménages, d'études,...



## Ventilation géographique



## Ventilation des dépenses par fonction



Les grands chantiers 2012 concernent :

1° d'une part, la supracommunalité et l'aide aux communes :

- des subsides d'investissements pour les projets supra-communaux (5.000.000 €),
- l'acquisition d'un entrepôt « sel » pour le marché du sel de déneigement au bénéfice des communes (2.398.483 €),
- des travaux et des subsides en matière de parkings de covoiturage et de délestage (260.000 €),
- des subsides aux communes pour la réalisation de travaux permettant d'éviter des inondations (250.000 €).

2° d'autre part, l'aménagement du patrimoine provincial en fonction des besoins immobiliers et mobiliers :

- 2ème phase de la Construction de la Maison de la Formation (parachèvements : 1.300.000 €),
- création au Centre Hospitalier Spécialisé l'Accueil à Lierneux d'un réseau de chaleur par cogénération à base de biomasse (5.000.000 €),
- construction d'une école paramédicale à Verviers, hors défunt projet PPP de la Communauté française (10.600.000 €),
- parmi les autres travaux prévus dans l'enseignement provincial (8.604.018 €), la sécurité et le bien-être des élèves, ainsi que l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments constituent des objectifs majeurs,
- l'information des services (777.800 €), et notamment l'accès du portail aux usagers, ne sera pas négligée,
- la restauration du Château de Jehay se poursuit (325.004 €).

Il est prévu de financer le plan d'investissements 2012 par :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • subsides . . . . .                                     | 9.215.750,00 €  |
| • aliénation de biens immobiliers et mobiliers . . . . . | 2.254.182,00 €  |
| • dette . . . . .  | 19.765.300,00 € |
| • prélèvements sur réserves . . . . .                    | 9.025.000,00 €  |
| • boni présumé d'exercices antérieurs . . . . .          | 14.429,22 €     |

Globalement, le budget extraordinaire 2012 est présenté en boni de 16.502,22 EUR.